



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 96

FEVRIER 2012

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2012

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2011.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

- 1.1 – Constitution de la Commission de Délégation de service public et désignation de ses membres dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.
- 1.2 - Fixation des conditions de constitution et de dépôt des listes en vue de la création de la commission de concession d'aménagement dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».
- 1.3 - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles-de-Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la régie publicitaire des supports de communication de la commune de La Garenne-Colombes.
- 1.5 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le recrutement d'un coordinateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- 1.6 - Demande globale de subventions pour la réalisation d'une étude de diagnostic local de sécurité (DLS).
- 1.7 - Demande globale de subventions pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'implantation de la vidéo-protection sur le territoire de la commune.

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - Avance sur la subvention 2012 à verser.
- 2.2 - Amendement des méthodes comptables applicables à partir de l'exercice 2012.

Ressources humaines

- 2.3 - Personnel communal – protection sociale complémentaire du personnel.
- 2.4 - Personnel communal – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) pour la réalisation de la mission d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité.
- 2.5 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

III - Pôle Services à la population

Actions Sociales et Familiales

- 3.1 - Avenant n°1 à la convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2011, 2012, 2013.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 4.1 - Avenant n°3 au marché de maintenance globale des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de La Garenne-Colombes.
- 4.2 - Rapport commun :
 - Convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques NC NUMERICABLE rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços) ;
 - Convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques FRANCE TELECOM rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços) ;
 - Convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement de réseaux propres à la Collectivité rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue

du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços).

4.3 - Avenant n° 1 de transfert du marché 2005/02 passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien d'abribus et de mobilier urbain.

Bâtiments

4.4 - Protocole d'accord SIGEIF/EDF/Collectivité pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Urbanisme

4.5 - Rapport commun :

Transfert de propriété et remise des biens de retour - ZAC des Champs-Philippe :

- Crèche sise 8 rue Pierre Sépard - Lot de volume n° 1 ;

- Parc public (parcelle A51 sise entre les bâtiments de La Sablière 6, rue P. Sépard/rue de Sotteville/rue Louis Jean/rue Y. Le Caignard) ;

- Place devant le collège ;

- Élargissement de la voirie rue Pierre-Sépard (A38 de 130 mètres carrés ER A44 de 53 mètres carrés).

4.6 - Débat relatif aux études et aux orientations du Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets des Deux Seine.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, bienvenue à ce Conseil Municipal.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Juvin-Marleix, qui va arriver en retard, donne délégation à M. Houtart, M. Dubois à M^{me} Raimbault, M. Ballin à M. Chaillet, M^{me} Mangeard à M. Dransart, M. Pinta à M^{me} Lioret, M. Citerne à M^{me} Vingering, M^{me} Kalfon à M^{me} Gaillabaud, M. Zacaropoulos à M^{lle} Haberah et M^{lle} Bachelet à M. Barraquand.

D'abord, le secrétaire de séance.

M. Jean-François Dransart est candidat.

Pas d'autre candidat ? *(Non.)*

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 décembre 2011.

M. le Maire

Le PV de la dernière fois, des remarques particulières ? *(Non.)*

On va considérer qu'il est adopté.

Merci.

35 voix pour : Unanimité

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 – **Constitution de la Commission de Délégation de service public et désignation de ses membres dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.**

M. le Maire

Le point 1 est la constitution de la Commission de délégation de service public et la désignation de ses membres dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.

Le rapporteur est M^{me} Fommarty.

(Entrée en séance de M. Pinta.)

Avez-vous des questions sur le rapport à M^{me} Fommarty ? Ensuite, nous passerons à l'élection ; nous avons reçu des candidats.

Sur le rapport lui-même, avez-vous des questions ? *(Non.)*

Sur la liste des candidats, nous avons reçu la candidature bloquée, Madame Fommarty, rappelez-moi...

M^{me} Fommarty

Nous avons reçu une liste bloquée avec, sur les cinq titulaires, quatre titulaires de la liste majorité municipale : Anne Fommarty, Claudine Labrousse, Christine Vaussoué et Jean-Pierre Butet ; le cinquième titulaire, M. Fouliard, de la liste socialiste.

En suppléant, pareil, nous avons : Alain Pouilly, Geneviève Gaillabaud, Nathalie Bachelet et Pascal Graux et M^{lle} Naturel, qui est la cinquième personne.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? (*Non.*)

M. le Maire

Pas d'autre candidature.

Qui veut voter par bulletin secret ? (*Personne.*)

Merci infiniment pour tous, donc on considère que pas de vote à bulletin secret.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

1.2 - Fixation des conditions de constitution et de dépôt des listes en vue de la création de la commission de concession d'aménagement dans le cadre de la procédure de dévolution de la concession d'aménagement pour la poursuite de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier dit des « Champs-Philippe ».

M. le Maire

Le point suivant est le point 1.2 ; il s'agit de M. Hervo.

Il s'agit de la fixation des conditions de constitution et de dépôt de listes en vue de la création de la commission de concession d'aménagement dans le cadre de la procédure de ZAC du quartier des Champs-Philippe.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de question à M. Hervo ?

Monsieur Macé, Monsieur Fouliard ou Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Simplement, Monsieur Hervo, si vous pouvez présenter et résumer la présentation, de telle manière à ce que le public puisse aussi comprendre quel est l'enjeu.

M. le Maire

Est-ce que vous pouvez résumer, s'il vous plaît, puisque tout le monde n'a pas lu, manifestement, le document qui a été envoyé ?

M. Hervo

Vous voulez que j'explique que toute cette mécanique est lancée parce qu'une association que vous soutenez menace d'un recours la constitution de l'organisation de la ZAC des Champs-Philippe ? C'est bien cela, Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui.

Dans ce cas-là, pourquoi vous ne l'avez pas écrit dans le projet de délibération que vous êtes censé présenter ?

M. Hervo

Comment ?

M. Conway

Ce que vous venez de dire n'est pas dans le projet de délibération.

M. Hervo

Non, mais...

M. Conway

Pourquoi vous ne l'écrivez pas ?

M. Hervo

Il est bien connu que... tout le monde sait qui a fait le recours contre la CPA.

M. Conway

Je ne rentre pas dans cette provocation grossière. Simplement...

M. Hervo

Très bien... Je vous explique les choses, puisque vous voulez les explications.

M. Conway

Parfait !

M. Hervo

Vous savez tous que la CPA est menacée d'un contentieux qui vise à son annulation. Après diverses réflexions sur la façon de poursuivre l'opération, nous sommes amenés à envisager, après procédure d'appel d'offres conforme au marché public, la conclusion d'une nouvelle concession d'aménagement, après consultation en bonne et due forme et, pour ce faire, il y a lieu de constituer une commission de délégation de service public, dont les modalités de constitution et de fonctionnement sont totalement explicitées dans le rapport que vous avez sous les yeux.

(Entrée en séance de M^{me} Juvin-Marleix.)

La question qui se pose ce soir est donc de décider des modalités de constitution et de dépôt des listes en vue de constituer cette commission.

Ce point, comme pour le point précédent, viendra au prochain Conseil Municipal, où nous serons amenés à élire les membres de cette commission, dont les attributions et les conditions de fonctionnement, je l'ai dit et je le répète, sont parfaitement définies dans le rapport qui est ici.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé, vous avez la parole. Je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'aurai, tout d'abord, une première question, suite à l'intervention de M. Hervo. Pourquoi estimez-vous aujourd'hui nécessaire de délibérer dans le sens que vous venez de présenter, alors que le contentieux que vous indiquez, et qui est évidemment réel, n'est, à ce jour, pas statué ? Qu'est-ce qui vous amène à penser qu'il est nécessaire, à ce Conseil Municipal, de demander au Conseil Municipal la résiliation, en fin de compte, de la convention signée entre la Ville et la SEM 92 ?

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Eh bien, Monsieur Macé, c'est simple, les points qui correspondent aux questions que vous venez de poser seront à l'ordre du jour de notre prochain Conseil, après exposition en bonne et due forme au CTP et à la CCSPL, ainsi qu'à la commission d'aménagement, à laquelle je vous invite ; je n'ai plus la date en tête, mais les convocations ont dû partir ce matin, je pense. Les services me soufflent le 6 mars.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Vous aviez une autre question, je crois, Monsieur Macé.

M. Macé

Je vais tout d'abord rester sur la réponse de M. Hervo ; j'ai du mal à penser et à comprendre votre propos. Comment vous pouvez nous dire aujourd'hui qu'il faut attendre la réunion des différents organismes que vous venez de citer, alors que vous voulez faire prendre au Conseil Municipal ce soir la délibération qui nous a été adressée ? C'est qu'il y a bien des raisons précises. C'est normal qu'au Conseil Municipal, vous donniez les raisons précises qui font que le contentieux en cours, vous considérez, je répète, que la Ville doit l'interrompre et doit prendre la délibération que vous nous proposez. Je voudrais connaître les raisons sur lesquelles vous appuyez pour considérer qu'il faut, ce soir, délibérer sur ce point-là.

Je ne vois pas pourquoi il faut attendre les réunions que vous dites, parce que si vous les avez organisées, c'est que, j'imagine, j'ose croire, sinon, je ne comprends pas la manière dont vous gérez les dossiers, Monsieur Hervo, ces éléments sont évidemment connus.

M. le Maire

Monsieur Macé, je vais vous répondre de manière extrêmement simple. Nous sommes des gens responsables, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a une procédure en cours et compte tenu de l'importance du sujet, qui est quand même, pardonnez-moi, la rénovation d'une partie importante de La Garenne-Colombes, imaginez la situation où ceux qui ont introduit le contentieux gagnent et que le juge nous demande de prendre immédiatement les mesures *ad hoc* et annule le contrat, cela signifie que, brutalement, les contrats en cours ne sont plus valables, que la ZAC s'arrête, que les Garennois qui sont en train de vendre ou qui sont en train d'acheter se voient bloqués dans leur procédure.

Je pense qu'il faut avoir les choses en tête, le sujet est d'une potentielle gravité. Ceux qui se font pour spécialité sportive de provoquer des contentieux sans arrêt exposent La Garenne-Colombes et les Garennois à des difficultés et nous, nous ne voulons pas les exposer à des difficultés et nous prenons toutes les dispositions pour que rien n'arrive de dommageable à la ville de La Garenne-Colombes, et particulièrement au quartier des Champs-Philippe. Je ne veux pas que nous nous retrouvions, dans l'hypothèse malheureuse où nous perdrons ce contentieux, que le juge nous dise : « *Voilà, dans un mois, c'est fini* », qu'est-ce qu'on fait avec la ZAC ? Donc on prend les devants et on prépare l'affaire.

Votre intervention et votre question, Monsieur Macé, me permettent de vous dire, et vous n'êtes pas concerné, en tout cas dans cette affaire, que ceux qui se font pour spécialité le contentieux administratif, je trouve, ne rendent pas service à la collectivité ; en tout cas, je ne vois pas où est la valeur ajoutée. Que cherchent-ils, si ce n'est à créer du trouble et des ennuis à tout le monde et à la ville de La Garenne-Colombes ? C'est tout.

Nous nous mettons dans une situation où nous assurons un risque zéro ; l'affaire est suffisamment importante pour cela.

Maintenant, le jour venu, Monsieur Macé, les comptes seront faits devant les Garennois sur qui s'est amusé à ces petits jeux et qui a eu une attitude responsable. Nous sommes en train d'avoir une attitude responsable en prenant les dispositions au cas où ; c'est tout.

Vous aviez, je crois, une vraie question, Monsieur Macé.

M. Macé

Ma première question est une vraie question ; je suis désolé. Que vous ne l'appréciez pas, c'est votre appréciation personnelle, mais...

M. le Maire

Je suis confus ; je n'ai pas apprécié à la juste mesure votre question, je suis confus.

M. Macé

... je pense que c'est une vraie question, qui, d'ailleurs, dans la réponse que vous venez de donner à notre assemblée, est quand même...

Si vous étiez si sûr de vous et si vous aviez, j'allais dire, élaboré ce dossier depuis le départ sans aucun problème, je ne vois pas pourquoi vous auriez peur de la décision du tribunal administratif ; vous devriez être très serein, parce que vous auriez, si je comprends bien, suivi l'ensemble de la procédure, donc cela voudrait dire que si, aujourd'hui, vous considérez qu'il faut délibérer dans ce sens-là, c'est que vous n'êtes pas sûr de vous et que, sur ce dossier-là, comme sur bien d'autres, d'ailleurs, il y a, évidemment, eu faute dans la gestion de ce dossier. Sinon, je ne vois pas pourquoi le tribunal n'irait pas dans votre sens, si vous aviez tout fait, et pourquoi, à ce moment-là, être obligé, aujourd'hui, de délibérer.

Vous devriez être totalement serein si vous êtes sûr de vous ; ce n'est pas le cas, nous en prenons tous acte et, une nouvelle fois, vous nous démontrez, malheureusement, que ce dossier-là aussi, comme bien d'autres – on aura l'occasion, au cours de la séance de ce soir, d'aborder d'autres dossiers –, a été, une nouvelle fois, mal géré par vous et, en particulier, il faut le dire, parce que c'est quand même, *a priori*, la personne à qui vous avez donné votre délégation, par M. Hervo qui, on le constate une nouvelle fois, n'a pas géré convenablement ce dossier.

M. le Maire

Ne me l'énervez pas, s'il vous plaît !

M. Macé

C'est cette réalité...

M. le Maire

Exceptionnellement, Monsieur Macé, je suis très sérieux, le petit jeu qui consiste à se renvoyer la balle, je vous ai expliqué pourquoi, cela n'a aucun intérêt, ce que vous dites, allez-y, posez une question, continuez, je vous en prie, mais arrêtez les attaques *intuitu personae*.

M. Hervo

Personnelles !

M. le Maire

C'est idiot et cela n'apporte rien.

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Ce ne sont pas des attaques personnelles...

M. le Maire

Mais si, Monsieur Macé.

M. Hervo

Je vous remercie, Monsieur Macé ; on se retrouvera bien un jour !

M. Macé

J'ai peur ! Des menaces, maintenant ? J'ai peur !

M. le Maire

Monsieur Macé, posez votre question !

M. Macé

C'est vrai que vous nous habituez au degré 0 de la politique, mais je crois que ce soir encore, dans ce Conseil Municipal, nous allons y avoir droit, comme d'habitude.

Vous êtes responsable devant les Garennois, Monsieur Hervo, de ce que vous faites. Vous avez une délégation, vous avez été élu par les Garennois, vous avez une délégation du Maire, vous êtes donc responsable de ce que vous faites et les dossiers que vous gérez, vous en êtes donc responsable.

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

La liste est longue, c'est vrai, Monsieur Hervo.

M. le Maire

Monsieur Macé, parlez, posez votre question, cessez...

M. Macé

La liste est longue, Monsieur Hervo, des différents dossiers où, évidemment, il y a eu...

M. le Maire

Cessez d'insulter vos collègues !

M. Macé

... des contentieux et vous avez perdu.

M. le Maire

Monsieur Macé, cessez d'insulter vos collègues !

M. Macé

Mais je n'insulte personne.

M. le Maire

Le degré 0 de la politique, excusez-moi...

M. Macé

Prenez vos responsabilités, Monsieur Juvin et Monsieur Hervo, de ce que vous faites ! Prenez vos responsabilités et il n'y aura pas de problème.

M. le Maire

Monsieur Macé, nous faisons en sorte que les choses se passent bien et que la ZAC des Champs-Philippe se termine sereinement.

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Ce soir, je constate qu'une nouvelle fois, vous êtes si peu sûrs de vous que vous anticipez le résultat d'un contentieux ; voilà où on en est ce soir, une nouvelle fois, sur une opération...

M. le Maire

Allez ! Ne miniaturisez pas la politique !

M. Macé

... normalement emblématique de vos deux mandats municipaux. On constate une nouvelle fois ce soir que tout s'écroule parce qu'il y a quelques Garennois qui osent saisir la justice, et d'ailleurs, vos propos, Monsieur Juvin, sont graves par rapport à la justice et à la défense des personnes qui estiment devoir saisir la justice. C'est très intéressant, d'ailleurs, de constater que, pour vous, la justice est un obstacle. C'est très intéressant. Les Garennois apprécieront d'ailleurs cette appréciation sur la justice.

Pour notre part...

M. le Maire

Monsieur Macé, la justice est extrêmement utile et je sais que dans certaines villes des Hauts-de-Seine, la justice a du travail et j'attends avec impatience le travail de la justice dans un certain nombre de villes des Hauts-de-Seine. N'ayez crainte, la justice, pour moi, est quelque chose d'extrêmement important. Simplement, nous verrouillons une affaire pour le bien des Garennois.

Allez-y, vous avez la parole !

M. Macé

Vous n'avez pas verrouillé une affaire par rapport aux Garennois, vous n'avez qu'à appliquer la loi, la réglementation, et vous nous prouvez ce soir qu'une nouvelle fois, vous ne l'avez pas appliquée, et vous avez si peur de la future décision du tribunal administratif que vous prenez les devants pour que le tribunal ne puisse pas statuer.

C'est très intéressant ; on a, une nouvelle fois, une preuve évidente que ce dossier-là a été, comme bien d'autres, mal géré par l'actuelle municipalité et les Garennois apprécieront, comme vous le dites, et on se retrouvera, évidemment, dans ce cadre-là.

Comme nous ne voulons pas participer à cette mascarade et à cette mauvaise gestion, évidemment, nous allons vous laisser, les 30, comme d'habitude, approuver cette délibération et nous ne participerons pas à cette mascarade.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Voilà qui était très important et qui a avancé les choses.

On vote.

(M. Conway demande la parole.)

M. le Maire

Vous avez déjà pris la parole, Monsieur Conway. Vous n'avez pas pris la parole sur le sujet ? Vous avez pris la parole.

M. Conway

J'ai pris la parole en demandant qu'on présente la délibération.

M. le Maire

Ah oui, que vous n'aviez pas eu le temps de lire !

Allez-y !

M. Conway

Avant de prendre la parole – cela va être très court –, j'ai beaucoup apprécié le fait que M. Hervo ait dit : « *Arrêtez les attaques personnelles* » ; c'est très savoureux, étant donné l'intervention par laquelle vous avez commencé. L'hôpital se moque de la charité.

Je voulais juste comprendre deux choses...

M. le Maire

Mais je n'ai visé personne ! Vous croyez que j'ai visé quelqu'un ?

M. Conway

Relisez le Journal officiel de la dernière fois...

M. le Maire

Mais qui ai-je visé ?

M. Conway

Relisez-le attentivement.

Si vous voulez, je ne fais pas de la polémique à longueur de temps.

M. le Maire

Non, c'est sûr.

M. Conway

M. Hervo m'a posé directement les questions, j'ai eu l'occasion d'y répondre, c'est clair pour tout le monde. Après, si vous feignez de ne pas comprendre...

M. le Maire

Allez, Monsieur Conway, posez votre question, puisque vous avez enfin votre information.

M. Conway

Je voulais juste bien comprendre le déroulé, c'est-à-dire que là, il s'agit de constituer la commission, ensuite, de lancer une sorte d'appel d'offres ; c'est cela ?

(M. le Maire acquiesce.)

L'appel d'offres est lancé, il y a les réponses et, ensuite, il y a le choix du...

(M. le Maire acquiesce.)

D'abord, quelle est la période de temps, au minimum, au mieux ? Trois mois, six mois ? Comment vous voyez cela ?

Deuxième chose, comment, dans ces cas-là, vous réglez le fait que la SEM 92 a déjà fait beaucoup d'investissements ? Comment vous réglez cela en termes de mise en concurrence ?

M. le Maire

C'est prévu par la loi.

M. Conway

La deuxième question, c'est un petit point de détail, dans la commission, vous dites dans le projet : « *La commission serait convoquée par lettre recommandée [...] dans un délai de cinq jours francs précédant la date de tenue de ladite commission* ». S'agissant de ces sujets-là, qui sont quand même des sujets lourds, je trouve cinq jours vraiment très courts.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

C'est la loi.

On va voter...

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai posé deux questions...

M. le Maire

C'est la loi, en fait.

M. Conway

Non, ce n'est pas une réponse. Vous respectez la loi...

M. le Maire

Oui.

M. Conway

... mais la loi vous autorise à faire plus, il n'y a pas de souci, Monsieur Juvin, renseignez-vous.

M. le Maire

Je suis au courant.

M. Conway

Vous pouvez nous envoyer les éléments pour le Conseil Municipal, vous n'êtes pas obligé d'attendre la dernière heure, on vous autorise tout à fait à l'envoyer un peu plus tôt encore ; il n'y a pas de souci.

M. le Maire

Bien sûr !

M. Conway

Par contre, la question sur laquelle je voulais une réponse était un peu le calendrier que vous envisagez, une fourchette.

M. le Maire

Là, on fixe simplement la constitution de dépôt de listes et au prochain coup, vous aurez la procédure.

Ça, c'est la première étape.

M. Hervo

C'est le dépôt de listes, ce n'est pas la constitution de la commission.

M. Conway

Vous avez pourtant, bien avant cette réunion, convoqué la commission urbanisme et grands projets à ce sujet.

(M. le Maire acquiesce.)

Donc vous avez déjà un calendrier. Pourquoi vous ne le communiquez pas ce soir ?

M. Hervo

Il sera exposé à la commission préalablement au prochain Conseil.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

OK.

Merci.

M. Hervo

Je répondrai ce soir-là, j'espère... Je m'efforcerai, ce soir-là, de répondre à toutes vos questions.

M. Conway

Je n'ai pas entendu.

M. Hervo

Je m'efforcerai, ce soir-là, de répondre à toutes vos questions, dans la limite de mes compétences ; je ne suis pas juriste, mais je pourrai me faire accompagner de M. Beuré qui se fera un plaisir de passer la soirée avec nous pour compléter les réponses si nécessaire.

(M. Beuré acquiesce.)

M. Conway

Du coup, avez-vous la date du Conseil Municipal ?

M. le Maire

Non, malheureusement.

M. Conway

Vous ne l'avez pas...

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, avec une abstention et quatre NPV.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET.

1 abstention : M. CONWAY.

M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL ne prennent pas part au vote.

1.3 - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles-de-Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.

M. le Maire

Point suivant, Monsieur Hervo, l'avenant n° 3 au contrat de DSP parking Liberté ?

M. Hervo

Là aussi, vous avez sous les yeux un rapport extrêmement complet.

Dans la mesure où cette affaire est l'objet de contentieux dont certains aspects portent sur l'insuffisance ou la non-complétude d'un certain nombre d'informations relatives au versement de redevances du concessionnaire au concédant, les parties sont convenues d'explicitier le contenu de ce versement de redevances à travers un avenant 3, qui n'est qu'explicatif, qui ne change strictement en rien, bien évidemment, les termes du contrat de délégation service public relatif au parking Liberté.

Nous vous demandons d'autoriser le Maire à signer cet avenant qui explicite les choses.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Sur ce recours, je suis un des membres du Conseil à porter ce recours devant la justice pour des raisons que je n'ai pas besoin de redévelopper ce soir.

Je voulais juste dire que le terme « expliciter » est un peu faible, puisque dans l'avenant, vous mettez : « *Le présent avenant a pour unique objet de présenter les éléments justifiant le montant et les modes de calcul* », donc c'est véritablement de combler une lacune qui figurait dans ce contrat dans lequel ni la redevance ni le montant n'étaient justifiés.

Bien évidemment, en toute logique, par rapport au recours principal formulé contre ce contrat, je voterai contre et je ferai en sorte que ce soit ajouté à la procédure.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

M. Hervo

Le contraire eut été surprenant.

M. le Maire

Monsieur Macé, vous vouliez prendre la parole ?

M. Macé

Si vous le souhaitez...

M. le Maire

Non, pas particulièrement, je ne veux pas vous forcer la main !

M. Macé

Non, je n'ai pas de souci non plus avec ce dossier.

Nouvel exemple de mauvaise gestion de la Ville, évidemment. Avec notre collègue Christophe Conway, nous sommes plusieurs à avoir mis devant le tribunal administratif ce projet, qui, d'ailleurs, est, d'un point de vue financier, totalement différent de ce que vous nous aviez toujours dit, Monsieur le Maire ; c'est une des raisons pour lesquelles, d'ailleurs, nous sommes intervenus dans ce contentieux.

Ce soir, vous essayez, une nouvelle fois... On en est à l'avenant 3, ce qui prouve que quand on commence à arriver à ce chiffre-là, le dossier a été aussi mal monté, donc vous essayez de rafistoler ce que vous pouvez, de tenter de tenir compte des arguments de la partie adverse pour essayer de voir ce que vous pouvez faire. C'est l'exemple typique de ce que nous avons vu précédemment, c'est-à-dire un dossier qui a un risque réel d'être annulé, parce que, je répète, mal suivi, mal monté.

Ce soir, évidemment, nous ne pouvons que désapprouver ce que vous proposez et, comme l'a fort bien dit Christophe Conway, pièce supplémentaire dans le contentieux qui nous oppose, Monsieur Hervo.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autre remarque ? Non, donc nous passons au vote.

M. Hervo

Je vous rassure, il y aura bientôt un avenant 4.

M. Macé

Avec vous, je ne serais pas étonné !

M. le Maire

Parfait !

M. Hervo

Non, ce n'est pas avec moi, c'est à cause de vous.

M. le Maire

Pouvons-nous intervenir dans votre discussion, Messieurs ?

Je me permets de passer au vote.

M. Hervo

Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

(Rires.)

M. le Maire

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJJI, CONWAY.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la régie publicitaire des supports de communication de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Perrée ?

Il s'agit de la régie publicitaire. Y a-t-il des remarques ou des questions à M. Perrée ?

M. Perrée

Je vais peut-être leur dire de quoi il s'agit.

M. le Maire

Ils l'ont lue.

Allez-y !

M. Perrée

Notre marché publicitaire avec la société Eiser* pour les supports de publicité arrive au terme de trois années ; un nouvel appel d'offres a donc été lancé fin 2011.

Le nouveau marché a été remporté par la société CMP. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable une fois.

La société CMP nous propose un marché exceptionnel : un minimum annuel garanti de recettes de 131 560 euros et un pourcentage de reversement de 34 %, alors qu'avant, on avait un peu moins que cela.

Concrètement, il s'agit de payer le magazine municipal avec 11 numéros par an et sept pages de publicité, un guide municipal officiel – un numéro par un et non plus un numéro tous les deux ans –, guide qui sera entièrement autofinancé par la régie publicitaire, et, enfin, un plan de ville réalisé, lui aussi, en autofinancement.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Perrée ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais juste une question.

Est-ce que la CMP était le délégataire qui était en charge de cela jusqu'à présent ?

M. Perrée

Autrefois, oui.

M. Conway

Autrefois... C'est-à-dire pas l'année d'avant, mais...

M. le Maire

Ce n'est pas le sortant ; c'était l'antépénultième, je crois.

M. Perrée

C'était la société Eiser* qu'on avait avant.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

1.5 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le recrutement d'un coordinateur du Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

M. le Maire

Point suivant, M. Butet est le rapporteur sur une demande de subvention auprès du CG pour le recrutement d'un coordinateur de CLSPD.

Y a-t-il des questions à M. Butet ?

Pas de question à M. Butet ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

La présentation de M. Butet était très rapide.

M. le Maire

Ce n'est pas cela, c'est que vous avez lu le dossier, Monsieur.

M. Ranji

Comment ?

M. le Maire

Vous avez lu le dossier ; vous allez pouvoir lui poser une question.

M. Ranji

Je pense que cela intéresse tout le monde, même ceux qui sont dans la salle et qui n'ont pas forcément vu la délibération.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Ranji !

M. Ranji

Je pense qu'il n'est pas trop tard qu'on ait un coordinateur CLSPD, donc c'est plutôt une bonne nouvelle.

Je voudrais poser plusieurs questions par rapport à cela.

Le CLSPD, selon la loi, est obligatoire depuis 2007, donc pourquoi avoir attendu quatre ans pour le mettre en place ? D'ailleurs, il n'est toujours pas mis en place, parce qu'il me semble qu'à la dernière réunion de présentation du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, on nous avait promis un CLSPD pour le mois de septembre ; je vous laisse calculer, cela fait huit mois qu'on attend, depuis le mois de septembre. Quand aura lieu ce CLSPD ?

Pour rejoindre aussi le point suivant, qu'en est-il du diagnostic local de sécurité ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Butet, vous voulez répondre ?

M. Butet

Oui, Monsieur Ranji, je vais vous répondre rapidement.

Le CLSPD, en 2009, a été décidé par le Conseil Municipal. À l'époque, ce n'était pas une priorité.

Nous avons donc fait le travail nécessaire ; néanmoins, nous avons eu deux personnes qui étaient chargées du CLSPD qui ont démissionné pour d'autres raisons, donc, actuellement, nous nous retrouvons avec une personne que nous allons occuper pour justement être coordinateur du CLSPD.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions à M. Butet ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Je n'ai pas eu la réponse à toutes mes questions.

Qu'en est-il aujourd'hui du diagnostic local de sécurité ?

Enfin, si vous le savez – je l'espère, parce qu'il n'est jamais trop tard –, quand aura lieu le prochain CLSPD ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Butet ?

M. Butet

Monsieur Ranji, je vais vous répondre. Justement, c'est dans la deuxième délibération ; nous aurons à l'aborder tout à l'heure, je vous donnerai exactement le *timing* et le planning.

M. le Maire

Merci.

M. Ranji

Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis vraiment désolé, je vais tout à fait dans le sens de Nordine, je trouve dommage que vous passiez très rapidement et que vous n'ayez pas l'occasion de présenter plus en détail, ne serait-ce que de dire au public que le CLSPD, c'est le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance, de présenter ce que vous présentez là.

Je trouve que pour la vie de la démocratie, c'est essentiel qu'on encourage le public qui vient à venir et à comprendre de quoi on débat, qu'il comprenne les positions des uns et des autres.

En disant : « *Vous avez tous les papiers autour de la table* » et en ignorant le public, je trouve que ce n'est pas un service que vous rendez à la démocratie.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup...

M. Conway

Ce soir, ce point-là sur le CLSPD, vous voulez – vous annoncez – créer un poste de chargé de mission pour la coordination et vous dites qu'il est chargé de participer à la conception, à la mise en œuvre de la politique municipale de prévention et de tranquillité publique, de veiller au bon fonctionnement des instances officielles, d'assurer la mise en œuvre et de procéder à l'évaluation des actions de prévention et de sécurité, de mobiliser les partenaires extérieurs et d'animer des réunions de travail, de mettre en synergie les services municipaux, d'animer le réseau de partenaires, d'élaborer des outils méthodologiques, de proposer des plans de financement et de rechercher des subventions et de veiller à la mise en œuvre des actions constituant le plan d'action.

Or, ce point-là ne vient à l'ordre du jour, en fait, que parce qu'il y a une demande de subvention attachée au recrutement de ce chargé de poste.

J'aimerais bien que vous rentriez un peu plus en détail sur le contenu de ce poste de coordinateur, parce que je pense que c'est un point essentiel dans le dispositif. En plus, on apprend qu'*a priori*, il serait en poste depuis le 1^{er} février.

Si vous pouvez donner un peu plus de détails sur ce poste, parce que j'ai des questions dessus et j'aimerais bien comprendre quel est son périmètre d'action.

M. le Maire

Monsieur Butet, allez-y !

M. Butet

Monsieur Conway, je pense que vous allez un petit peu vite, parce que vous m'avez coupé la parole, j'avais d'autres délibérations derrière qui arrivaient...

M. Conway

Je suis désolé.

M. Butet

... qui s'enchaînent les unes derrière les autres, donc j'aurais peut-être pu vous donner l'explication en temps et en heure.

M. Conway

Dans ce cas-là, Monsieur Juvin, est-ce qu'on pourrait avoir un débat qui inclut les trois points et, après, on les vote ?

M. le Maire

Si vous voulez. Bien sûr !

M. Conway

Comme cela, on ne coupe pas en petits morceaux.

M. le Maire

Allez-y, répondez à toutes les questions ! Comme cela, on votera les trois, vous avez raison.

M. Butet

Je commence par la première délibération, qui est une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour le recrutement d'un coordinateur du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD pour les gens qui ne seraient pas au courant de l'abréviation.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2009 créant un CLSPD au sein de la commune et afin de réactiver cette démarche, il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission pour la coordination du CLSPD, obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Appuyant cette perspective, le Conseil Général apporte son soutien financier à hauteur de 30 % du salaire brut annuel (hors charges patronales).

Le coût total du poste étant de 23 300 euros pour 2012, le Conseil Général contribuerait au financement d'environ 6 407 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter du Département des Hauts-de-Seine une subvention au taux maximum pour couvrir une partie des dépenses liées à ce poste.

Voilà pour la première.

M. le Maire

Présentez les trois !

1.6 - Demande globale de subventions pour la réalisation d'une étude de diagnostic local de sécurité (DLS).

M. Butet

Afin de réactiver cette démarche et de définir une stratégie locale de sécurité en adéquation avec les spécificités de la commune, la réalisation d'un DLS demeure une première phase nécessaire.

Appuyant cette perspective, plusieurs subventions publiques peuvent être sollicitées par la commune afin de couvrir une partie des dépenses liées à l'étude du DLS.

Le coût prévisionnel de l'étude étant de 25 000 euros, la subvention du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) est de 12 500 euros, la subvention du Conseil Général est de 6 500 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'État et du Conseil Général une subvention au taux maximum pour couvrir cette dépense liée à la réalisation d'un diagnostic local de sécurité sur la commune de La Garenne-Colombes.

1.7 - Demande globale de subventions pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'implantation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

M. Butet

Dans l'optique de développer la sécurité et la prévention quotidienne des administrés, la commune envisage la mise en place d'un système de vidéoprotection sur les lieux publics, tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Le coût prévisionnel hors taxes du diagnostic est de 45 000 euros.

Les subventions du Fonds interministériel de prévention de la délinquance sont de 15 500 euros, les subventions du Conseil Général sont de 11 700 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'État, par le biais du FIPD, et du Conseil général une subvention au taux maximum pour couvrir la dépense liée à la réalisation d'un diagnostic préalable à l'implantation d'un réseau de vidéoprotection sur la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Butet.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ou des questions à M. Butet sur ces trois sujets ?

Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Je vous remercie.

Ce soir, il s'agit donc du recrutement d'un coordinateur, du diagnostic local de sécurité et d'un diagnostic préalable à l'importation de caméras de vidéosurveillance, vidéoprotection, comme on l'entend.

Mon intervention portera donc sur l'ensemble de ces trois points qui traitent sous des approches diverses la même problématique.

Je rappelle que la mise en place d'un CLSPD figurait dans notre programme municipal et que nous souscrivons donc totalement à une telle approche. Cette approche ne peut être bénéfique que si elle suit une méthodologie précise, qui repose sur l'expérience acquise durant de nombreuses années partout sur le territoire national, avec ses réussites et ses échecs.

Ainsi, nous sommes convaincus de deux choses.

Premièrement, la mise en place du CLSPD doit s'accompagner au préalable d'une réflexion sur son périmètre d'action et, par là, des participants à cette structure.

Pour notre part, nous pensons que le CLSPD doit être à visée géographique plus large que notre seule commune ; il convient, ainsi, de voir, par exemple, avec les communes limitrophes concernées par les afflux d'élèves des différents établissements scolaires.

Deuxièmement, le diagnostic, donc le fameux DLS, doit permettre d'identifier géographiquement et par matière les problèmes généraux de sécurité. Le diagnostic est un élément indispensable qui donnera la cartographie des problèmes, et donc des mesures à prendre, quelles qu'elles soient, d'installation de vidéos ou autres dispositifs.

Il paraît judicieux d'attendre les résultats de ce diagnostic avant d'engager des fonds pour étudier la faisabilité des installations vidéo qui découleront d'un diagnostic bien fait.

Dans la majorité des cas, le diagnostic est réalisé en amont par d'autres personnes. Ainsi, la réalité de la criminalité relativement peu importante de la commune intra-muros pourrait trouver une finalité dans une mutualisation des moyens et un dispositif commun en matière d'intervention à caractère social.

Je rappelle que le CLSPD est le principe de mettre autour d'une même table, dans une même structure, non seulement la police municipale, la police nationale, les éducateurs sociaux, les directeurs d'école, etc. À ce titre-là, c'est pour aborder les problèmes dans leur ensemble et ne pas forcément occulter le fait qu'il peut y avoir un problème familial qu'il s'agit de traiter au lieu de simplement s'occuper du symptôme.

Le premier point que vous avez abordé traite de la subvention demandée et pas tellement du recrutement du coordinateur, qui a donc été recruté depuis le 1^{er} février ; c'est ce que j'ai cru comprendre à travers les lignes.

M. Butet

Oui.

M. Conway

Je me suis procuré la fiche de poste et la fiche du poste du coordinateur indique, en fait, que dans sa mission, il a la réalisation du diagnostic et l'accompagnement pour le diagnostic vidéo et la mise en place du projet de vidéoprotection. Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre la charrue avant les bœufs ? Est-ce qu'on n'est pas en train de préjuger d'une solution avant d'avoir les éléments du problème ?

Il convient aussi de savoir si le personnel recruté a des références en matière d'application des politiques de sécurité publique locale et, en même temps, de technique en vidéo-surveillance. La fiche de poste, étonnamment, n'en parle pas du tout, donc je pense qu'il y a quelque chose à revoir également à ce niveau-là.

D'autre part, est-ce que ce n'est pas beaucoup demander à une seule personne de faire toutes ces missions ?

En conclusion :

- nous souhaiterions disposer de plus d'informations sur ce poste, ainsi que sur le titulaire ;
- nous approuvons totalement le lancement du diagnostic local de sécurité ;
- nous estimons le diagnostic préalable à l'implantation des caméras prématuré et à reporter après réception du diagnostic local de sécurité.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Qui veut la parole, à part M. Conway ? (*Personne.*)

Je vais vous répondre. Je peux peut-être me permettre, Monsieur Butet.

Non, nous ne pensons pas que ce soit préjuger de l'avenir que de décider aujourd'hui de nous inscrire dans une problématique de mise en place de vidéo-surveillance, puisque nous connaissons la ville, nous avons fait le diagnostic que cette vidéo-surveillance était nécessaire, d'ailleurs, elle faisait partie de notre programme lorsque nous nous sommes présentés devant les Garennois, et elle a été une réussite dans les villes voisines ; Bois-Colombes, Courbevoie, en particulier, se félicitent de cette installation.

Donc, non, nous n'avons pas de doute, en tout cas dans la majorité, sur la nécessité de nous équiper de vidéo-surveillance.

Voilà, pour répondre à votre question.

Finalement, vous voulez la parole, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

J'attendais que vous répondiez à mes questions, mais je réitère donc mes questions pour la troisième fois.

Si vous le savez, quand aura lieu le prochain CLSPD ?

M. le Maire

Non.

M. Ranji

Enfin, qu'en est-il du DLS ? Où est-ce que cela en est exactement ?

M. le Maire

Du diagnostic local de sécurité ?

M. Ranji

Exactement.

M. le Maire

Le diagnostic local de sécurité va justement être réalisé, c'est ce que nous venons d'expliquer... J'avais très bien compris ce qu'a expliqué M. Butet ; d'ailleurs, c'est aussi dans votre dossier. Il va être exécuté.

Monsieur Macé, vous vouliez la parole ?

M. Macé

Monsieur Butet, je suis un peu étonné, ce soir, de la présentation de la première délibération, qui aboutit à demander une subvention au Conseil Général sur le poste de coordinateur du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, poste pourvu, et nous délibérons seulement ce soir par rapport à une demande de subvention.

Je voudrais savoir quelle assurance vous avez obtenue de la part du Conseil Général pour que cette méthode soit la bonne. D'habitude, on délibère avant et on demande les subventions avant et après, une fois qu'il y a un accord de l'organisme qui subventionne, on recrute. Normalement, c'est l'ordre logique. Là, ce n'est pas le cas, donc je voudrais savoir quelle assurance vous avez et est-ce que c'est la méthode que le Conseil Général, sur ces postes, conseille de faire aux communes.

Deuxièmement, vous n'avez pas répondu, aussi bien Monsieur Juvin que vous, à la question qui est importante et qui, *a priori*, n'est pas claire dans la deuxième délibération, suite à l'intervention de Christophe Conway. Vous voulez mettre en place une étude de diagnostic local de sécurité, c'est une très bonne chose ; comment se fait-il que dans le poste, il est rédigé que c'est le chargé de mission qui doit, à ce moment-là, rédiger et établir ce diagnostic local, et là, vous demandez une subvention pour la réalisation ?

Quand on connaît, et je suppose que vous connaissez et que vous vous êtes renseignés auprès d'autres collectivités locales autour de La Garenne-Colombes qui ont réalisé ce type d'études, évidemment, ce sont des organismes qui réalisent ces études, et ce qui explique d'ailleurs pourquoi le Conseil Général et l'État subventionnent ce type d'études. Ils ne vont pas, une deuxième fois,

subventionner le poste de la première délibération, donc je pense que dans le profil de poste, ce qui est indiqué et ce qui nous a été précisé par Christophe Conway, cela ne peut pas être le cas.

Après, qu'ils suivent cette étude avec l'organisme qui va être chargé d'élaborer l'étude, oui, mais ce n'est pas lui qui va le faire et il n'est pas souhaitable que ce soit une seule personne, d'ailleurs, aussi compétente soit-elle, qui réalise cette étude.

Je voudrais que vous nous précisiez sur ces deux points ce qu'il en est.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Vous voulez répondre, Monsieur Butet, ou vous voulez que je réponde ?

Allez-y, je vous en prie !

M. Butet

Oui, pour la deuxième délibération, pour le DLS, c'est un cabinet extérieur.

M. Macé

On est bien d'accord.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, encore ?

M. Conway

Donc la fiche de poste est à reformuler, *a priori*.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote sur le point 1.5.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

1 abstention : M. CONWAY.

Sur le point 1.6, demande de subvention pour le DLS, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Sur le point 1.7, la vidéoprotection, qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

1 voix contre : M. CONWAY.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Avance sur la subvention 2012 à verser.

M. le Maire

M. de Boutray

Il s'agit d'une demande du COS qui nous demande une avance de subvention exceptionnelle de 15 000 euros pour pouvoir s'engager sur les voyages qui sont prévus. En l'occurrence, cette demande exceptionnelle de 15 000 euros permettra de payer un voyage en Croatie qui est prévu à fin mai, et donc il y a un acompte à verser dans quelques jours.

Cela arrive un peu avant, en attendant le budget primitif 2012.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. de Boutray ? (*Non.*)

J'observe que quand c'est le COS, vous ne posez pas de question, mais quand c'est le Conservatoire qui a le malheur de demander une avance sur subvention, c'est un débat sans fin, mais bon... C'est intéressant.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité étant entendu que les conseillers membres du bureau de l'association ne prennent pas part au vote.

2.2 - Amendement des méthodes comptables applicables à partir de l'exercice 2012.

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Houtart, amendement des méthodes comptables ?

M. Houtart

Bonsoir, chers collègues.

L'amendement des méthodes comptables applicables à partir de l'exercice 2012.

Dans le but d'une transparence, parce qu'en fait, le compte 204 n'était pas facilement compréhensible – pour être très clair, on parlait de « *personnes privées* », « *personnes publiques* », ce n'était pas transparent, c'était difficilement explicable –, ce compte 204 a été éclaté en plusieurs postes :

- les biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- des biens immobiliers ou des installations ;
- des projets d'infrastructure d'intérêt national ;
- des aides aux entreprises ne relevant pas des catégories ci-dessus.

Par ces quatre postes qui sont éclatés, c'est beaucoup plus transparent, c'est beaucoup plus compréhensible.

En plus, ces postes peuvent être, comme les précédents postes, amortis sur 5 ans, 15 ans ou 30 ans.

Je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à appliquer cette délibération.

Si vous avez des questions sur cette transparence, n'hésitez pas.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Houtart.

Des questions à M. Houtart ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Ressources humaines

2.3 - Personnel communal – protection sociale complémentaire du personnel.

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix, la protection sociale complémentaire du personnel ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je propose que nous nous associions à la démarche du CIG qui a entrepris une mise en concurrence qui a pour objet la protection sociale complémentaire du personnel.

Dans l'hypothèse où vous donneriez votre accord ce soir, cet accord n'engagerait pas définitivement la Ville dans la voie d'une convention de participation, nous aurions à en débattre à nouveau devant le CTP, mais c'est une démarche qui nous permet d'adhérer à la convention que va conclure le CIG. Cela nous permet d'avoir les mains libres et de nous associer au CIG.

En revanche, si vous ne donnez pas votre accord ce soir, nous ne pourrions pas nous associer à la démarche du CIG.

Le CTP a émis un avis favorable au mois de janvier, fin janvier dernier.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Au-delà de cette délibération qui est importante pour les agents de notre collectivité, je voudrais savoir ce que vous pensez, Madame Juvin-Marleix, durant l'année 2012, par rapport au choix que la collectivité pourra faire d'une aide à la participation maintenant financière, en particulier du coût des mutuelles, pour les agents communaux ; est-ce que vous avez déjà des pistes de réflexion sur ce sujet ?

M^{me} Juvin-Marleix

La piste de réflexion, c'est celle qui existe actuellement. Cela m'est difficile de vous parler de la démarche entreprise par le CIG, puisque, par définition, nous ne la connaissons pas. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est le coût actuellement pris en charge par la collectivité à ce titre, au titre de la complémentaire, qui est de 48 000 euros.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

Point suivant, Madame Juvin-Marleix ?

35 voix pour : Unanimité

2.4 - Personnel communal – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG) pour la réalisation de la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose de renouveler notre convention avec le CIG, là encore, concernant notre ACFI, puisque sa mission a pris fin au 31 décembre dernier. Il y a quelques années, il y a peut-être un an et demi... il y a deux ans, vous aviez statué et vous aviez autorisé le Maire à conclure cette convention. L'ACFI, depuis lors, est très actif dans la collectivité.

Trois ans, me dit – déjà, le temps passe – Rémi Noual. Sa mission ayant pris fin au 31 décembre, je vous propose de renouveler cette démarche.

M. le Maire

Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui, à l'époque du débat en Conseil Municipal pour cette convention, j'avais demandé si on allait être destinataire du rapport d'inspection. Comme cela a pris fin au 31 décembre, est-ce un document qui est communicable ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je ne peux vous dire s'il est communicable. Ce que je peux vous dire, c'est, en tout cas, que le rapport de l'ACFI ne nous est pas encore parvenu, pour ce qui concerne 2011. Je ne peux pas vous répondre sur le caractère communicable ou pas.

Cela me semblerait curieux, puisque je pense que c'est une convention qui, à mon sens, doit être vraisemblablement communicable et communiquée à la CHS, que cela fasse l'objet d'un débat devant un Conseil Municipal, mais je peux me tromper.

M. le Maire

Merci.

Pas de remarque ou de question ? *(Non.)*

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

2.5 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Le point suivant, toujours M^{me} Juvin-Marleix, modification du tableau des emplois ?

M^{me} Juvin-Marleix

J'attends d'éventuelles questions, puisque vous avez le rapport sous les yeux ; ce serait un peu fastidieux de tout reprendre.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? *(Non.)*

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

III - Pôle Services à la population

Actions sociales et familiales

3.1 - Avenant n° 1 à la convention relative au fonctionnement de « l'espace insertion » entre les villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour les années 2011, 2012, 2013.

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Houtart, l'espace insertion ?

M. Houtart

Comme vous le savez, La Garenne-Colombes a signé une convention entre les Villes de Bois-Colombes, La Garenne-Colombes et en liaison avec le CCAS et le Conseil Général.

L'espace insertion, je vous en rappelle l'efficacité :

- en 2009, un taux de retour à l'emploi de 60 % sur les 564 personnes accompagnées ;
- en 2010, un taux de retour à l'emploi de 66,6 % sur les 503 personnes accompagnées ;
- en 2011, un taux de retour à l'emploi de 66,9 % sur les 750 personnes accompagnées.

Le Conseil Général participe à hauteur de 70 % des frais de fonctionnement, chaque commune y participe respectivement à hauteur de 15 % et, compte tenu de ces résultats en termes de retour à l'emploi et de qualité d'encadrement des bénéficiaires, le Conseil Général, lui aussi, participe, bien entendu.

Tous les ans, il faut signer un avenant.

Je vous demande d'approuver le principe de l'avenant et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention quadripartite, puisqu'il y a donc plusieurs acteurs, pour les années 2011, 2012, 2013, avec la Ville de Bois-Colombes, le CCAS de La Garenne-Colombes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, relative au mode de financement de l'espace d'insertion dans le cadre du programme départemental d'insertion.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Merci pour cette présentation qui montre toute l'utilité de l'espace d'insertion qui, je vous le rappelle, au début, n'avait pas fait l'unanimité dans cette enceinte et qui, aujourd'hui, avec les taux de retour à l'emploi, je pense, devrait faire l'unanimité.

Y a-t-il des questions à M. Houtart ?

Madame... Mademoiselle, pardon, Naturel ?

M^{lle} Naturel

« Madame », pas de souci.

M. le Maire

Pardon ?

M^{lle} Naturel

« Madame » me convient également, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

J'ai vu qu'une Ville, je ne sais plus laquelle, vient officiellement – ce n'est pas une blague – de retirer la mention de « Mademoiselle » et, d'ailleurs, de « Monsieur » et de « Madame » ; il est marqué « homme » ou « femme », point.

M^{lle} Naturel

Nous avançons dans l'égalité.

M. le Maire

« *Bonjour homme* », « *bonjour femme* »... C'est curieux quand même.

Une élue

Camarade.

M. le Maire

Le mot camarade a au moins l'avantage d'être neutre, un peu désuet.

(*Brouhaha.*)

M^{lle} Naturel

On n'est pas encore aux élections, donc pour l'instant, camarade n'est pas encore d'actualité.

M. le Maire

Neutre grammaticalement !

Allez-y, Mademoiselle ou Madame !

M^{lle} Naturel

J'ai une question concernant le taux de retour à l'emploi : pouvez-vous nous indiquer ou nous préciser quel type de contrats cela concerne ? Ce sont des CDD ou des CDI ? Avez-vous des précisions ?

M. le Maire

Tout.

M. Houtart

Ce sont les deux.

M. le Maire

C'est le retour à l'emploi.

M^{lle} Naturel

D'accord, mais est-ce que, plus précisément, vous avez le taux de CDD et de CDI ?

M. le Maire

Non, je ne l'ai pas sous les yeux.

Tout est compté, mais je ne l'ai pas sous les yeux.

M^{lle} Naturel

Est-ce que vous pourrez nous le communiquer ultérieurement ?

M. le Maire

Avec plaisir, oui, on vous donnera cela.

M^{lle} Naturel

Je vous remercie.

Du coup, ce sera tout.

M. le Maire

Merci, Madame ou Mademoiselle.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

35 voix pour : Unanimité

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

4.1 - Avenant n° 3 au marché de maintenance globale des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Madame Gaillabaud, l'éclairage public ?

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis juin 2004, la SPIE est notre bailleur quant à l'entretien et la rénovation de l'éclairage public, ainsi que la signalisation tricolore.

Elle a fait une estimation de l'état des câbles existants sur notre ville. Elle a estimé que les câbles étaient en meilleur état que prévu, excepté certains situés dans le secteur des Champs-Philippe, qui sont pris en charge dans le cadre des travaux du tramway.

Ainsi donc, la Ville demande à ce que la redevance sur 2012 soit réduite et l'arrêt du contrat dès janvier 2013, ce qui nous ferait une moins-value financière estimée à 625 289 euros TTC, soit environ moins 16 % par rapport au prix initial.

Je vous demande d'approuver l'avenant n° 3 concernant ce marché et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et à prendre toute décision concernant son exécution.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M^{me} Gaillabaud ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Ce soir, vous nous présentez un nouvel avenant au marché de maintenance globale des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, qui a fait l'objet, en 2004, et ceux qui siégeaient déjà dans ce Conseil Municipal s'en rappellent, il y a une nouvelle société qui a été choisie, qui a remplacé le délégataire qui était historiquement sur la ville depuis plusieurs décennies et, progressivement, nous avons vu arriver des avenants qui, on peut le dire ce soir, commencent à remettre sérieusement l'économie générale de l'appel d'offres initial de 2004...

Il y a eu un premier avenant qui était un peu de pure forme, le deuxième avenant a déjà modifié sur la partie des prix unitaires une réduction d'à peu près 20 % sur un certain nombre de postes qui ont été, j'allais dire signalés dans cet avenant, et ce soir, vous nous présentez un nouvel avenant de diminution, au-delà des 15 % qui sont la norme, si je puis dire, retenue par la jurisprudence sur la diminution acceptable des coûts et, au-delà, évidemment, la jurisprudence considère qu'on remet en cause l'économie générale de l'appel d'offres qui a été lancé.

Ce soir, nous n'approuverons pas cette énième modification de ce contrat initial, surtout qu'en plus, sur l'avenant 3 que vous nous proposez, et vous ne l'avez d'ailleurs pas cité, on annule en partie l'avenant 1, parce que sur l'avenant 1, vous vous êtes rendu compte, une nouvelle fois, qu'il y avait eu un certain nombre d'erreurs et qu'il faut corriger les erreurs de cet avenant.

Je dois dire qu'on est devant, une nouvelle fois, une situation d'un dossier qui, c'est le cas de le dire, d'ailleurs, n'est pas très clair, donc nous ne participerons pas non plus à ce montage qui est tout à fait « bizarroïde » par rapport aux règles de la mise en concurrence.

M. le Maire

Merci, beaucoup.

Madame Gaillabaud, vous voulez dire un mot ? Non.

Monsieur Macé, je suis très surpris de votre intervention. À vous entendre, je me demande franchement si vous avez lu, compris, analysé le dossier, parce que de quoi s'agit-il ? Il s'agit, tout simplement, d'observer que la réalisation du contrat a permis un rétablissement plus rapide de la qualité des installations et que ce contrat, finalement, va coûter 500 000 euros en moins...

M. Hervo

Pour le même résultat.

M. le Maire

... pour le même résultat.

Comprenez que cet avenant, ce sont 500 000 euros dans les caisses de la Ville.

M. Hervo

D'économie.

M. le Maire

D'économie.

Donc je suis surpris de votre position.

En fait, il y avait deux solutions. Nous nous sommes aperçus... Je me permets de vous l'expliquer, parce que, manifestement, vous ne l'avez pas lu.

De quoi s'agit-il ? La société SPIE s'aperçoit que, finalement, les travaux qu'elle a réalisés à notre demande ont été tellement correctement réalisés qu'il n'est pas nécessaire de continuer à la vitesse que nous avons décidé de continuer initialement.

Il y a donc deux solutions : soit on utilise les 500 000 euros pour faire des travaux supplémentaires, on peut toujours, on réinvestit 500 000 euros, on ne paye rien, mais on a des travaux supplémentaires, soit la société SPIE nous rétrocède, nous ne payons pas ces 500 000 euros, et c'est l'objet du contrat.

Je ne vous cache pas que la société SPIE était plutôt désireuse de nous voir investir 500 000 euros en plus, mais je trouve que c'est aussi bien, finalement, que nous disposions des 500 000 euros et après, on verra.

Je ne comprends pas votre position ; c'est un avenant qui est très favorable à la Ville de La Garenne-Colombes, Monsieur Macé.

Bref, on va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

C'est formidable !

Merci beaucoup.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

4.2 - Rapport commun :

- Convention financière avec le SI PPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques NC NUMERICABLE rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços) ;

- Convention financière avec le SI PPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques FRANCE TÉLÉCOM rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços) ;

- Convention financière avec le SI PPEREC relative à l'enfouissement de réseaux propres à la Collectivité rue Raymond-Ridel, rue Crémieux, rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette), rue Georges (entre la rue du Château et la rue Raymond-Ridel), rue Gindre, rue de Plaisance (entre la rue Raymond-Ridel et la rue Pierre-Brossolette) et rue Sartoris (entre la rue Voltaire et le Rond-Point Valpaços).

M. le Maire

Le point suivant, toujours M^{me} Gaillabaud ; elle va enfouir. Qu'enfouissez-vous ?

Mme Gaillabaud

Oui, et bon nombre de rues.

Pour améliorer l'aspect esthétique, certes, mais aussi et surtout pour une meilleure qualité et fiabilité des réseaux, la Ville a décidé de poursuivre son programme d'enfouissement des réseaux. Il s'agit de trois dossiers : France Télécom, Numéricable et des réseaux propres à la collectivité, sur un certain nombre de rues qui vous sont indiquées : Raymond-Ridel, Crémieux, une partie de la rue Jeanne-d'Arc, une partie de la rue Georges, la rue Gindre, une partie de Plaisance, une partie de Sartoris.

Le SIPPEREC est en maîtrise d'ouvrage.

Le montant total des travaux a été estimé à un peu plus de 607 000 euros TTC. Les chiffres et la répartition en fonction des travaux effectués vous sont indiqués, parce qu'en fonction des dossiers, que ce soit France Télécom ou Numéricable, les répartitions ne sont pas forcément les mêmes.

Je vous signale que la Ville prend à sa charge un total de 350 000 euros.

Notons également que le SIPPEREC a décidé d'accélérer l'enfouissement des réseaux électriques et qu'il a pris sur ses fonds propres pour financer le complément de réseau. Le montant total estimé pour ce complément de réseau est de l'ordre de 191 000 euros hors taxes.

M. le Maire

Merci, Madame Gaillabaud.

Y a-t-il des questions à M^{me} Gaillabaud sur ces conventions ? Pas de question ? (*Non.*)

Il faut que nous passions au vote, en théorie les trois séparées, il y a trois conventions. Est-ce qu'on vote les trois d'un coup ? Pas de remarque ? Vous êtes d'accord ?

On vote les trois d'un coup.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Sur le 4.4, on évoque un chef de projet...

M. le Maire

Nous en sommes au 4.2, Monsieur.

M. Conway

Vous disiez « regrouper les trois » ; vous parliez des trois...

M. le Maire

Parce que dans le 4.2, il y en a trois.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

On va voter sur le 4.2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

4.3 - Avenant n° 1 de transfert du marché 2005/02 passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien d'abribus et de mobilier urbain.

M. le Maire

C'est facile, je le résume : Decaux change et s'appelle...

C'est le siège social qui change ?

Mme Gaillabaud

Et qui devient Jcdecaux France, ce qui ne change absolument rien en ce qui concerne nos contrats.

M. le Maire

Personne n'est contre ? On change le nom de la société avec laquelle nous avons le contrat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Bâtiments

4.4 - Protocole d'accord SI GEIF/EDF/Collectivité pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).

M. le Maire

M. Barraquand passe au SIGEIF/EDF/Collectivité pour les certificats d'économie d'énergie.

Allez-y, Monsieur !

M. Barraquand

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Cette délibération tend à approuver le protocole d'accord tripartite entre le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France, EDF et la Ville de La Garenne-Colombes pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Pourquoi ? En fait, c'est pour que les actions d'économie d'énergie qui sont réalisées par la Ville de La Garenne-Colombes donnent lieu à des certificats d'économie d'énergie, c'est-à-dire à des bonus qui allègent l'investissement dans la performance énergétique de la commune.

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie est entré dans sa deuxième phase le 1^{er} janvier 2011, les modalités d'obtention de ces certificats sont devenues de plus en plus complexes et contraignantes. Ainsi, l'augmentation du seuil minimum de dépôt passe de 1 à 20 GWh cumac et la réduction du délai de validité des opérations à 12 mois après la fin des travaux empêche pratiquement et concrètement les communes de déposer seules un dossier.

Par conséquent, les services techniques ont fait une analyse comparative des protocoles et des services proposés par le SIGEIF et par le SIPPEREC. Il ressort de cette analyse que la proposition du SIGEIF est bien meilleure que celle du SIPPEREC, selon les critères qui sont énumérés dans le projet de délibération.

Les avantages d'un tel protocole pour la Ville sont qu'il n'y a aucune avance de trésorerie de notre part, que tous les frais d'économie d'énergie sont à la charge du prestataire, qu'il n'y a aucune prise de risque, même si nous n'avons pas de certificat d'économie d'énergie.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver le protocole d'accord SIGEIF/EDF/La Garenne-Colombes relatif à l'efficacité énergétique et à la valorisation des certificats d'économie d'énergie et à autoriser M. le Maire à le signer, ainsi que ses conventions d'application et ses éventuels avenants.

M. le Maire

Merci, Monsieur Barraquand.

Des questions à M. Barraquand ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Dans le protocole, il est question d'un chef de projet CEE ; je voudrais savoir si ce chef de projet est quelqu'un appartenant à EDF ou à la Ville ; qu'en est-il ?

M. Barraquand

C'est un protocole d'accord type et cadre et le chef de projet a été mis à disposition par le SIGEIF pour nous accompagner tout au long de la procédure pour évaluer les travaux qui sont susceptibles de bénéficier de certificats d'économie d'énergie.

M. Conway

D'accord.

Est-ce qu'il y a une estimation des gains potentiels ?

M. Barraquand

Il y a une estimation des coûts de transaction, en fait, où l'offre de SIGEIF était, en gros, de 10 % et l'offre de SIPPEREC de 20 % ; c'est pour cela qu'on l'a choisie.

Ensuite, sur les travaux que l'on effectuera, il faut qu'on travaille notamment avec nos autres collègues sur les travaux qu'on va faire dans les écoles au niveau de l'isolation et tous les travaux qui sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie, on récupérera entre 10 et 30 % des travaux qui seront investis.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question à M. Barraquand ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais, Monsieur Barraquand, un complément d'explication par rapport à ce que vous venez de nous dire.

Dans le protocole d'accord pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économie d'énergie, l'article 2.3 indique que la collectivité s'engage à désigner un chef de projet certificat d'économie d'énergie, et non-pas le SIGEIF comme vous venez de le dire. Je voudrais savoir ce qu'il en est et quelle est la validité, à ce moment-là, de cet article par rapport à ce que vous venez de dire.

M. Barraquand

Merci, Monsieur Macé.

Sur la question de M. Conway, il y a un chef de projet ou un interlocuteur mis à disposition du SIGEIF, qui a la compétence d'accompagner les Villes qui sont membres du SIGEIF, et du côté de La Garenne-Colombes, il y a un interlocuteur au sein des services techniques qui sera le référent pour le suivi des dossiers.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Donc, nous sommes bien d'accord, Monsieur Barraquand, qu'il y aura quelqu'un au sein des services techniques qui va suivre les certificats d'économie d'énergie ?

M. le Maire

C'est ce qu'il vient de vous dire.

M. Macé

Donc il y aura bien un travail élaboré au sein des services techniques.

M. Barraquand

Absolument !

M. Macé

Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est la personne qui a été désignée ?

M. le Maire

Yann Martin-Chauffier.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Urbanisme

4.5 - Rapport commun :

Transfert de propriété et remise des biens de retour - ZAC des Champs-Philippe :

- Crèche sise 8 rue Pierre Sémar - Lot de volume n° 1 ;

- Parc public (parcelle A51 sise entre les bâtiments de La Sablière 6, rue P. Sémar/rue de Sotteville/rue Louis

Jean/rue Y. Le Caignard) ;

- Place devant le collège ;

- Élargissement de la voirie rue Pierre-Sémar (A38 de 130 mètres carrés ER A44 de 53 mètres carrés).

M. le Maire

Le point suivant, le rapporteur est M. Hervo.

Il s'agit simplement des transferts de propriété - biens de retour de la ZAC ; c'est la crèche, le parc public Sémar, la place devant le collège et l'élargissement de Pierre-Sémar.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? (Non.)

On passe au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGÉARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJL.

4.6 - Débat relatif aux études et aux orientations du Syndicat inter communal d'Études et de Projets des Deux Seine.

M. le Maire

Mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville de La Garenne-Colombes a adhéré au SIEP le 1^{er} juillet 2010, avec Nanterre, Rueil, Courbevoie, Suresnes et l'idée de SIEP était de se doter d'un projet de cohérence territoriale et de développement économique et urbain qui s'inscrit dans le Grand Paris et le plan de renouveau de La Défense. L'idée était de faire, face à l'État, front commun pour avoir une présentation commune des objectifs territoriaux aux différentes Villes.

Le SIEP a confié à une société d'étude la réalisation de ce travail que nous mettons au débat et que le SIEP discutera en son sein... a discuté plusieurs fois en son sein et rediscutera en son sein après des allers-retours et des présentations au sein des différents Conseils Municipaux.

J'ai demandé à M. Marmasse, qui est chargé de mission sur le sujet, de vous – vous avez un volumineux dossier sous les yeux – faire une présentation synthétique de la question et, ensuite, nous lancerons la discussion entre nous.

Monsieur Marmasse, vous avez la parole.

M. Marmasse

Merci, Monsieur le Maire.

(Projection d'un PowerPoint.)

Cette étude s'articule autour de six grandes idées.

La première : retrouver les grands paysages autour desquels le territoire s'est structuré. Ce qui nous est proposé, c'est de retrouver les éléments paysagers qui caractérisent ce territoire et d'en révéler les deux éléments majeurs, à savoir le Mont-Valérien et la SEM. L'étude propose, par exemple, des actions pour que les berges du fleuve puissent être réappropriées par ses riverains, permettre aux Garennois d'accéder aux bords de Seine par les voies douces.

La deuxième idée de cette étude : un réseau de transports métropolitains accessible pour tous en moins de 15 minutes à pied, articulé à des modes doux de transport. Le métro du Grand Paris va considérablement améliorer l'accessibilité de notre territoire à la métropole, avec l'arrivée des nouvelles gares du métro Grand Paris. Le territoire totalisera 11 gares connectées au réseau métropolitain.

La proposition faite est d'améliorer l'accès à ces gares en développant des navettes de bus, des pistes cyclables, en assurant de manière générale le développement des modes doux de transport, mais le métro du Grand Paris ne permettra pas à lui seul de remplir l'objectif fixé : que tous les habitants puissent rejoindre une gare de transports en commun lourds en moins de 15 minutes à pied. Il faudra donc poursuivre le désenclavement des quartiers encore isolés par la mise en œuvre des projets de tram et par le prolongement de certaines lignes de métro comme la ligne 1 ou la ligne 3. La ligne 3 se trouve juste ici, donc la prolonger pour arriver jusqu'à la gare des Vallées ; la ligne une est ici et le prolongement pourrait aller par là.

La troisième idée de cette synthèse : développer une ville à vivre, conciliant attractivité, diversité et qualité de vie, avec une place réinventée pour la nature en ville. Le territoire du SIEP offre une diversité d'ambiances urbaines à la hauteur de son histoire. L'idée est ici de préserver cette diversité urbaine, mais aussi de la renforcer en introduisant, dans certains secteurs trop marqués par un seul usage, davantage de mixité. Il en va ainsi de La Défense, qui pourrait intégrer davantage de logements, de certains quartiers d'habitat social et de quartiers résidentiels qui devraient évoluer vers une plus grande mixité. Enfin, il faut imaginer une mise en lien, une trame des voies douces et des espaces verts qui pourrait préfigurer des futurs corridors de continuité écologique.

La quatrième idée, c'est de construire un projet de développement équilibré, multipolaire et en réseau. Il existe actuellement, en prenant en compte les données statistiques de 2008, un équilibre sur le territoire du SIEP de 1,89 emploi par actif, avec de fortes disparités entre les communes du SIEP. Ce taux est largement supérieur aux équilibres existants en Ile-de-France et même à Paris.

Pour que la ville de demain reste une ville à vivre, la proposition faite est de maintenir cet équilibre tel qu'il est, au regard des potentiels de construction, notamment au travers des nouveaux quartiers de ville, mais aussi autour des nouvelles gares et le long des grands axes. Le territoire pourrait accueillir quelque 50 000 nouveaux habitants d'ici la fin des années 2025-2030. On parle d'optimum de population et non plus en nombre de logements à construire. Parallèlement, le développement économique du territoire pourrait se poursuivre en garantissant une diversité d'emplois, une diversité de secteurs d'activité et une répartition spatiale plus équilibrée, et ce, dans une proportion qui maintienne cet équilibre global entre emploi et habitants.

Un développement équilibré, c'est aussi assurer un développement économique diversifié. L'étude préconise le développement d'activités structurées autour de quatre filières à partir des activités répertoriées aujourd'hui : les activités de finance/assurance, les technologies de l'information et de la communication, les activités liées au secteur de la santé et de la pharmacie et les écoactivités.

La cinquième idée de la synthèse : mettre en avant le soutien à l'innovation, le rayonnement culturel et l'engagement écoresponsable. L'étude reconnaît au territoire des qualités qui peuvent en faire un lieu emblématique d'une modernité renouvelée, raisonnée et responsable, qui passerait notamment par le soutien aux activités innovantes et à la créativité.

C'est un territoire doté d'atouts considérables qui, de ce fait, est mieux à même de s'engager fortement dans la nécessaire transition écologique. Ainsi, une partie des circuits économiques pourrait être pensée à l'échelle locale, en intégrant toutes les étapes, depuis la production ou la création jusqu'au recyclage.

Sixième et dernière idée : les Deux Seine prennent place dans le Grand Paris. Le territoire des Deux Seine évolue, bien entendu, dans un environnement métropolitain avec lequel il lui faut dialoguer. Ici, d'un point de vue économique, sa spécificité ne repose plus sur la mono-activité de la finance, mais bien sur une pluralité de secteurs qui tissent des liens avec les autres pôles de la métropole.

Voici l'essentiel des propositions présentées dans cette étude.

Afin de compléter, le SIEP a lancé une nouvelle phase qui comprend l'étude environnementale – c'est une obligation légale – et une étude sur les grands projets territoriaux des Deux Seine.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Marmasse.

Qui veut s'exprimer sur la question de l'étude du SIEP ?

Il n'y a pas de vote à proprement parler ; on prend acte que la présentation a été faite. Nous collectons les idées des uns et des autres.

Monsieur Hervo, vous vouliez dire un mot ?

M. Hervo

Ces orientations sont effectivement très générales et, bien entendu, sont tout juste l'ébauche de schémas directeurs, mais il apparaît un certain nombre d'idées intéressantes et je souhaiterais en souligner deux.

La première, que, je pense, notre Conseil pourrait largement appuyer, c'est la notion d'optimum de population ou d'évolution vers un optimum de population selon les territoires, qui est une notion tout à fait intéressante qui vient remplacer les diverses directives émanant de l'État sous différents régimes et dans différentes périodes intimant à tout le monde de construire tant de logements par an. Construire 5 000 logements par an, si c'est pendant 5 ans ou 10 ans ou 50 ans, cela n'a jamais été dit. La notion d'optimum de population pour un territoire pour y trouver un équilibre harmonieux me paraît une notion tout à fait nouvelle et intéressante que notre Conseil pourrait largement souligner et supporter.

Deuxième observation, Monsieur Marmasse, dans votre commentaire, vous avez fait une remarque qui ne figure pas dans le rapport du SIEP et dont, je pense, notre Conseil pourrait se saisir dans ses réactions à ce rapport : l'intérêt que pourraient présenter, dans le cadre de l'amélioration des transports en commun, des réflexions sur le prolongement de la ligne 3 du métro, qui pourrait utilement venir desservir les secteurs Bécon - Les Vallées, en quelque sorte, et un prolongement de la ligne n° 1, non pas toujours plus loin vers l'ouest, mais se tournant vers le nord, c'est-à-dire venant utilement desservir le secteur des Groues, non pas Les Groues au sens EPADESA, c'est-à-dire Les Groux - gare TGV, etc., mais Les Groues secteur commun Nanterre - La Garenne-Colombes, qui reste une zone un peu blanche dans les schémas de transports actuels.

Je pense que notre Conseil pourrait certainement utilement souligner l'intérêt que présenterait une telle réflexion.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Qui veut la parole ?

Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec les villes de Nanterre, Suresnes, Courbevoie et Rueil-Malmaison, La Garenne-Colombes a donc rejoint, comme vous l'avez rappelé, le Syndicat intercommunal d'études et de projets en juillet 2010.

En 2009, vous avez voté, Monsieur le Maire, avec votre majorité du Conseil Municipal, en faveur de deux décrets : celui de la fusion de l'EPAD et de l'EPASA et celui concernant l'extension de La Défense sur plus de 25 % de notre ville, décisions que vous avez prises, et c'est de votre responsabilité, sans aucune concertation avec les Garennois et les élus de l'opposition, qui se sont vu désinvestis de toute prérogative concernant l'avenir de leur territoire.

Aujourd'hui, nous demandons toujours le retrait de ces deux décrets qui vont imposer toujours plus de mètres carrés de bureaux. C'est un projet déshumanisé qui ne répond pas aux besoins de nos concitoyens.

À la suite de cette bataille, les autres Villes qui s'étaient également opposées à l'extension du quartier d'affaires de La Défense et de son lot de béton et de bureaux se sont rassemblées pour créer un projet, ce projet de développement harmonieux de son territoire, alliant vie économique et ville à vivre et qui répond, celui-ci, aux besoins de ses habitants en termes de transports, de logement et d'infrastructures culturelles et sportives.

À l'époque, en juillet 2010 – c'est il n'y a pas si longtemps quand même –, j'étais d'accord avec vous sur le fait qu'en adhérant à ce syndicat, notre ville se munissait d'un véritable outil démocratique, capable de peser en termes de projets face aux différentes institutions. Une seule fausse note m'obligea à m'abstenir, cependant, sur ce vote, car aucun membre de l'opposition ne pouvait y participer, cela ne favorisant pas la pluralité des propositions et l'expression de chacun.

Ce soir, nous devons donc faire des propositions pour élaborer ce contrat de développement territorial. Plusieurs études, déjà, ont été menées et les Garennois, maintenant, je l'espère, vont être consultés pour élaborer, en coopération avec tout le Conseil, ce contrat de développement territorial, qui devra être rendu, je crois, en septembre, si vous m'en donnez acte.

J'aurai quelques questions, tout d'abord, sur le déroulement de cette enquête publique qui va être menée.

Déjà, comment comptez-vous solliciter les Garennois dans l'élaboration de ce projet qui est ambitieux ? Avez-vous programmé des réunions publiques ? Comptez-vous éditer des publications sous forme de document d'information, soit *via* le journal de La Garenne-Colombes ?

Pour le moment, aucune information réelle n'a été communiquée.

Lundi soir, une réunion publique s'est tenue sur le sujet, sans aucune présence d'élu, ni de la majorité ni de l'opposition – j'y étais parce qu'on m'avait tenue au courant comme cela –, aucune information, *a priori*, dans la ville ou sur le site, très peu de participants, au final, et qui, d'ailleurs, découvraient tous l'existence de ce projet.

J'avais fait une question orale pour qu'un rapport qui avait été fait en 2000... Ce rapport-là, le rapport qui s'intitule : « *Initiation d'une démarche de prospective territoriale pour les Parisiens* », qui devait être mis sur le site, *a priori*, ne l'a pas été.

Votre vision de la démocratie est un peu inquiétante, je trouve, et j'ose espérer qu'une plus large ouverture du débat pourra se faire.

C'est une première question sur, donc, le procédé de diffusion de l'information.

Ensuite, sur les objectifs, on se demande : qu'est-ce qu'on peut attendre, du coup, de cette adhésion ? Qu'est-ce qu'elle va changer dans la vie quotidienne des Garennois ? Ce projet va-t-il avoir un impact sur les multiples projets urbains englobant les logements, les transports, les bâtiments de bureaux et les équipements publics sportifs et culturels de la ZAC des Champs-Philippe ? Avez-vous modifié déjà le projet ? Pouvez-vous nous donner quelques indications sur ce projet ?

Le rapport nous dit que La Garenne-Colombes est la seule Ville du syndicat à ne toujours pas respecter la loi SRU, qui, je le rappelle, demande à respecter un taux minimum de 20 % de logement à caractère social. Est-ce que, du coup, ce rapport va aussi modifier

votre politique en termes de logement social sur la ville, car je rappelle que la crise du logement est toujours aussi grave et que nous avons toujours 900 demandes à La Garenne-Colombes ?

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vais prendre toutes les questions et je répondrai, parce que je pense qu'elles vont se répéter.

Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ?

M^{lle} Naturel

J'en ai une dernière.

M. le Maire

Je vous en prie !

Mlle Naturel

Je ne l'ai pas demandé lors de l'étude du budget, mais au niveau du financement des études, est-ce que la Ville a déjà fait quelques apports ? Dans ce cas-là, pouvez-vous nous préciser le montant ?

Merci.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais vous demander l'autorisation de projeter des diapositives.

M. le Maire

Oui.

Au Modem de La Garenne-Colombes, nous avons toujours souhaité entreprendre une démarche intercommunale pour notre ville. Cette démarche, nous l'avons portée devant les Garennois au cours de la campagne des municipales. Nous l'avons expliquée à plusieurs reprises au sein de ce Conseil Municipal et avons toujours voté favorablement aux différentes délibérations qui nous semblaient aller dans le bon sens sur ce thème : adhésion au SIEP des Deux Seine en juillet 2010 pour lancer des études sur ce périmètre, Schéma départemental de coopération intercommunale du Préfet des Hauts-de-Seine en juin 2011, tout en déplorant la non-participation de notre commune à l'étude menée par les autres communes limitrophes (Colombes, Bois-Colombes et Asnières).

Les grandes idées évoquées dans cette étude initiée par le SIEP sont des vœux pieux, des bonnes paroles, vers lesquels nous devons, bien entendu, tendre pour construire un véritable territoire cohérent au sein de notre bassin de vie qu'est le secteur de La Défense.

Nous devons, effectivement, nous appuyer sur nos forces : le quartier d'affaires de la Défense, notre proximité avec Paris, nos équipements publics, universités, équipements culturels et sportifs, notre intégration dans l'offre de transport régional, et répondre aussi à nos faiblesses : déficit d'espaces verts, diversification des activités économiques, création d'un territoire équilibré et solidaire, prise en compte de la préservation de l'environnement et d'une démarche écoresponsable sur notre territoire.

La faiblesse du contenu de ce rapport est surprenante, en particulier sur les aspects socio-économiques, où l'on se contente de recommandations triviales, je dirai même banales ; c'est comme si on avait copié et collé un projet générique pouvant porter sur n'importe quel territoire.

En revanche, les axes de travail portant sur les circulations douces (piétons, vélos) et les reports modaux, donc le fait de combiner plusieurs modes de transport en favorisant les transports en commun, ainsi que les espaces verts, sont présents et forment, bien sûr, des axes à développer.

Sur ces pistes de réflexion énoncées dans ce rapport, je ne peux qu'être d'accord, mais je garde un certain nombre de réserves lorsque nous passerons à la mise en œuvre des modalités pratiques pour lesquelles nous n'avons pas ou très peu d'informations précises permettant de se positionner à ce jour.

Je m'interroge aussi sur le coût de l'étude, remarque qui rejoint l'opacité de cette démarche, et la place des cinq entreprises dans sa réalisation. En effet, le nombre d'entreprises investies dans cette étude est important, alors que le contenu programmatique est faible, et dans ce groupement, il n'y a qu'une seule entité qui est spécialisée dans l'élaboration de projets de territoire EAU, qui emploie majoritairement des personnes qui ont reçu, elles, une vraie formation en urbanisme. Pour les autres, on a un peu de tout : architectes, paysagistes, experts en immobilier d'affaires, autant de compétences intéressantes, certes, mais qui se situent plutôt dans la conception de projets de construction et d'aménagements.

Il s'agit d'un rapport de synthèse, certes, mais où sont les études plus complètes ? Quel est le rôle d'Orenoque ? Quelles sont ses références dans ce secteur ? Pourquoi n'a-t-on pas démarré par l'élaboration d'un projet de territoire plus sérieux, bénéficiant davantage de réflexion et de créativité ?

Le deuxième point, c'est le manque de communication. Je regrette vraiment ce manque d'information et de communication à propos du rôle de La Garenne-Colombes dans le syndicat des Deux Seine. Nous apprenons ce soir que différents ateliers ont eu lieu avec certains cadres et élus de la Ville, différentes études ont été déléguées à des sociétés tierces pour travailler sur les périmètres des Deux Seine sans jamais en avoir débattu, que ce soit de leur objet ou de leurs conclusions.

Depuis juillet 2010, où nous avons voté le lancement de cette étude, le syndicat des Deux Seine n'a jamais été à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Pire encore, aucune réunion publique n'a été organisée, alors que, Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé publiquement – je vous cite – à « *organiser une concertation auprès des habitants avant la fin de l'année 2011* ». Je vous cite encore : « *Cette concertation portera sur les thèmes du logement, des transports, du développement économique, de l'urbanisme et de l'environnement et des équipements nécessaires aux populations* ».

Malgré la grande diversité des outils de communication à votre disposition, je vous défie de trouver un Garennois qui connaît l'existence de ce syndicat, de son périmètre, de son rôle et de son devenir. Pourtant, sur un projet aussi complexe et important pour l'avenir de notre ville, ce manque d'information est préjudiciable.

Maintenant, je vais venir à l'incohérence sur les périmètres intercommunaux. On l'a vu tout au long de l'exposé, quand on dit, par exemple, les paysages entre le Mont-Valérien et la Seine, oui, d'accord, et pourquoi pas Bois-Colombes ? Il n'y a aucune justification ; il n'y a aucune justification, pourquoi cela s'arrête à ce niveau-là ? Transports, pareil ; on est à 15 minutes de La Défense, mais Asnières l'est, Bois-Colombes l'est, Colombes l'est également.

Sur cette carte, pour bien expliquer les choses, aujourd'hui, vous avez sur le premier, à gauche, les communes qui auraient dû être concernées par le SIEP, puisque, initialement, il y avait Puteaux – c'est sur celui du milieu – et Puteaux, pour une raison que j'aimerais bien connaître, ne fait pas partie du SIEP officiellement, paraît-il, et dans le rapport, cela n'a rien changé, on a fait comme si.

Le SIEP est composé, en fait, de deux intercommunalités : la communauté Seine Défense, constituée de Puteaux et de Courbevoie, et la communauté du Mont-Valérien, qui est composée de Nanterre, de Rueil et de Suresnes. On voit que dans cette entité, La Garenne-Colombes, qui envisage de rejoindre cette intercommunalité, est, en fait, la seule à ne pas appartenir actuellement à une intercommunalité. Toute la partie en blanc, qui vient compléter la boucle de Seine, dedans, il y a Colombes, Bois-Colombes et Asnières, un peu plus loin, il y a Gennevilliers et, tout à fait au bout, il y a Villeneuve-la-Garenne. On voit bien que La Garenne-Colombes, par sa position, est autant sur La Défense que sur le reste des communes.

Quand on regarde du point de vue économique, le lien avec La Défense est évident, et quand on regarde la vie quotidienne, là, ce n'est plus du tout évident, le contact entre La Garenne-Colombes et Nanterre est beaucoup moins fréquent que le contact avec Colombes, Bois-Colombes et Asnières.

On note vraiment un véritable mille-feuille d'organismes supra communaux sur notre bassin de vie du fait des intérêts partisans de chacune des villes présentes : l'agglomération de Seine Défense, le Mont-Valérien, l'EPADESA, le syndicat des Deux Seine, l'intercommunalité de la Boucle Nord, aucune de ces entités ne se recoupe et dispose d'un périmètre commun. Je vous rappelle que Puteaux, bien qu'au centre du territoire des Deux Seine, n'a, finalement, pas adhéré, et je pourrais multiplier les exemples incohérents de ce mille-feuille administratif.

Vous parliez tout à l'heure de la ligne 3 qui se prolongerait jusqu'à la gare des Vallées ; oui, mais cela concerne aussi bien Colombes que Bois-Colombes. Cette frontière ne correspond pas, du point de vue quotidien, à une réalité de la population dans sa vie de tous les jours.

On finit, avec ce mille-feuille, par ne plus rien y comprendre.

À l'heure du Grand Paris, on assiste vraiment à de véritables guerres du clocher digne d'un autre temps. Seul le Schéma départemental de coopération intercommunale du Préfet des Hauts-de-Seine nous donne une vision globale de notre territoire qui devrait tendre vers une grande intercommunalité pour le nord de notre département. C'est le schéma tout à fait à droite, dans lequel on finit d'étendre cette intercommunalité dans la boucle des Hauts-de-Seine, ce qu'on appelle la « boucle Seine Nord ». Là, malheureusement, je n'ai pas réussi à le faire sortir, mais on voit que La Garenne-Colombes est au milieu et retrouverait les deux caractéristiques de sa ville : à la fois d'être proche de La Défense et, en même temps, d'être tournée vers un urbanisme qui est plutôt du style de Bois-Colombes que du style de Nanterre, par exemple.

La question est posée : qui va réaliser les aménagements suggérés par la SIEP ? Toutes ces prescriptions, si partielles soient-elles, ne risquent-elles pas de rester lettre morte, faute d'un relais efficace auprès des communes ou des intercommunalités concernées ?

Dans l'étude, les plus grosses questions qui se posent au sujet du devenir de La Défense restent taboues. Il faut rappeler qu'on est dépendant pour une partie, là aussi, où La Garenne-Colombes est coupée en deux pour cet aspect, gérée directement par l'EPADESA. C'est pourtant le sujet n° 1, quelle réfection des espaces publics et des infrastructures routières aujourd'hui insuffisantes ? Ce sujet concernera forcément l'intercommunalité qui est préfigurée par le SIEP et cette intercommunalité récupérera probablement un nid à problèmes faute d'une bonne gestion. Tous ces aspects, le rapport n'en parle pas et c'est probablement parce que c'est un sujet tabou.

En conclusion, je souhaite réaffirmer au sein de ce Conseil mon attachement à la mise en place dans les plus brefs délais d'une véritable démarche intercommunale pour La Garenne-Colombes. Cette démarche doit prendre en compte quatre points indiscutables à mes yeux.

Le premier est d'étudier les deux projets intercommunaux qui nous entourent actuellement, afin de prendre part à celui qui convient le mieux à court terme, avant la coopération entre les deux ensembles ; les deux projets intercommunaux sont celui de la SIEP et celui qui reste en blanc, qui est le projet d'intercommunalité avec Colombes, Bois-Colombes, Asnières, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Je rappelle que ce point-là... C'est pour cela que je regrettais que La Garenne-Colombes n'ait pas participé à cette étude préalable à l'intercommunalité de la boucle nord.

Le deuxième point est de jouer un rôle proactif dans la construction et/ou la gestion de la future intercommunalité à laquelle notre Ville appartiendrait.

Troisième point : informer les Garennois sur les projets d'intercommunalité auxquels notre Ville prend part. Nous parlons quand même de l'avenir de notre ville et je trouve vraiment incroyable que ce point-là, que vous aviez pris la peine d'écrire au début de l'été, ne soit pas respecté.

Enfin, le quatrième point, c'est de préserver la représentation démocratique au sein des futures instances de notre intercommunalité, avec, notamment, une place laissée à toutes les sensibilités politiques au sein du Conseil Communautaire.

En conclusion, je ne peux qu'être extrêmement déçu du niveau de ce rapport, qui vient de nous être présenté et du comportement autocrate du Maire qui ne tient pas ses engagements et ne consulte en aucune manière ses concitoyens.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions du même niveau ? Ou moins bonnes, bien sûr ? Non ?

Je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions.

D'abord, Madame Naturel, vous nous demandez les outils de communication ; vous les avez cités, je pense que le bulletin et le site internet sont les deux éléments qui vont être utilisés.

La réunion à laquelle vous avez assisté n'est pas une réunion publique, en fait...

M^{lle} Naturel

Ah bon ?

M. le Maire

Ce n'était pas une réunion publique, c'était une réunion où nous avons convié tous les Garennois non élus membres, soit des conseils de quartier, soit de la CCSPL ; c'étaient eux qui étaient invités, mais ce n'était pas une réunion publique proprement dite. C'est pour cela qu'il y avait que 25 personnes, parce que leur ensemble est de ce genre-là.

Troisième point, vous avez posé, je crois, une question sur le coût : combien coûtait pour la Ville de La Garenne-Colombes la participation au SIEP ? En 2012, on sera à 4 500 euros, je crois, de participation, de mémoire, mais je vous le confirmerai.

Vous nous avez demandé si le projet du SIEP avait changé... Avez-vous changé, m'avez-vous dit, le programme de la ZAC suite à cette présentation ? Non. En réalité, vous le savez bien, quand le programme de la ZAC change, il est soumis au Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'on ne change pas un programme comme cela.

Je pense qu'il y a une grande ambiguïté des uns et les autres – Monsieur Conway, je vais y revenir tout de suite –, ce qu'on vous a présenté là n'est qu'une étude sur le devenir de ce grand territoire pour les 25 ans à venir ; cela n'a strictement rien à voir avec la ZAC des Champs-Philippe et strictement rien à voir avec de l'intercommunalité. Je suis très étonné. Pourtant, je croyais que M. Marmasse avait été suffisamment clair et que le document qui vous a été donné aussi.

Je vous répondrai très simplement, Monsieur Conway. Vous avez fait de grandes déclarations enflammées sur l'intercommunalité, vous avez une vision très précise de l'intercommunalité, c'est tout à fait légitime et respectueux, sauf que ce n'est pas du tout le sujet. On ne parle pas d'intercommunalité, là, on parle d'un syndicat de Villes qui ont décidé de travailler ensemble pour réfléchir à ce que serait le devenir de ce territoire dans les 25 prochaines années, sans parler d'intercommunalité. Le mot « intercommunalité » n'apparaît nulle part, parce que ce n'est pas le sujet.

La vraie question est la suivante : notre région, du fait de l'existence de La Défense, et particulièrement La Défense elle-même, a été gérée, en fait, depuis 30 ans, 40 ans, par l'État ; c'est l'État qui s'impose aux collectivités. La question est simple : compte tenu de l'existence de ce Grand Paris, on voit que l'État a une volonté que je qualifierais littéralement d'hégémonique, il n'y a aucun élément de jugement de valeur là-dessus, administrativement hégémonique, le Grand Paris, c'est aussi la volonté de l'État de s'accorder en chef d'orchestre de l'organisation générale du territoire. Ou bien on laisse l'État faire, ou bien nous, les Villes, nous essayons d'exister et de prendre la main et d'apparaître comme une force de proposition face à l'État ; ce n'est que cela, le SIEP. Le SIEP n'a pas de valeur juridique au sens où nous ne sommes pas un outil d'aménagement, nous ne sommes pas un outil de financement, nous ne sommes pas un outil d'intercommunalité, donc on est tout à fait hors du sujet, Monsieur Conway.

Quand je vous ai dit, quand j'ai pris les engagements de faire des comptes rendus publics des politiques éventuelles d'intercommunalité, je vous le confirme, sauf que ce n'est pas l'intercommunalité, donc aujourd'hui, il n'y a pas de projet d'intercommunalité du tout pour La Garenne-Colombes ! Qu'est-ce que vous voulez ? Que je réunisse les habitants pour leur dire qu'il n'y a pas de projet d'intercommunalité ?

En fait, j'avais pris l'engagement ferme, évidemment, d'associer les habitants le jour où l'intercommunalité pourrait être décidée, mais il n'y a pas d'intercommunalité, cela n'en est pas, c'est aussi simple que cela.

Je pense qu'il y a eu une mal analyse, une « dysanalyse » du projet qui vous a été déposé.

Je retiens deux ou trois choses, je crois, fondamentales...

Une question très précise que vous avez posée, vous avez dit : « *Je m'étonne qu'il n'y ait pas la ville de Puteaux* ». Moi aussi, mais c'est le souhait de la Ville de Puteaux de ne pas vouloir adhérer au SIEP. C'est quoi ce monde où on imposerait aux Villes... Imaginez que les Villes de Colombes, de Bois-Colombes, d'Asnières, de Villeneuve et de Gennevilliers fassent la même chose, un syndicat d'étude de l'évolution de leur territoire et qu'elles nous obligent à aller dedans. Si on ne veut pas, on ne veut pas. Puteaux n'a pas voulu. Pour le coup, je le regrette, effectivement, parce que je trouve que l'évolution du territoire serait mieux vécue, mieux analysée, plus complètement, si la Ville de Puteaux étant dedans, mais Puteaux n'a pas voulu s'associer, donc on ne peut pas leur forcer la main.

Je retiens la force de proposition vis-à-vis de l'État, le fait que le territoire se fixe des objectifs de population et pas des flux, parce que, là aussi, c'est important que nous nous organisions, parce que l'État a cette tendance terrible, et l'État... Quelle que soit la couleur politique du gouvernement qui gère l'État, l'État fixe des objectifs de construction d'habitations tous les ans aux Villes, en disant : « *Voilà, vous devez en faire 100 par an* ». J'ai toujours dit au Préfet : « *Mais qu'est-ce que cela veut dire, 100 par an ? C'est 100 par an pendant 10 ans, pendant 100 ans, pendant 1 000 ans ?* »

L'objet, c'est plutôt à combien de populations nous estimons l'équilibre social dans tous ces aspects observés. C'est pour cela que nous avons pu, à plusieurs, imposer à l'État cette réflexion d'un type particulier qui est de dire, au fond, quelle est la population idéale de ce grand ensemble.

Deuxièmement, sur les transports, c'est évidemment fondamental, la Ville de La Garenne-Colombes va être, en fait, soumise à plusieurs types de transports en commun :

- premièrement, le tramway, mis en service à la fin de l'année ;
- deuxièmement, le train, que nous connaissons, et il faudra bien veiller à un maintien, voire un renforcement des fréquences ;
- troisièmement, la question des prolongements des lignes de métro.

On voit très bien que sur la ligne n° 1, l'objet n'est pas tant d'amener le métro place de Belgique, parce qu'il y aura déjà le métro du Grand Paris – on ne va pas faire deux stations de métro place de Belgique – et le tramway et donc nous risquons de ne pas l'avoir.

En revanche, il serait bon d'essayer d'obtenir de l'État des études pour que la ligne 1 soit poursuivie jusque vers les Champs-Philippe et, ensuite, aller vers Nanterre et Les Groux, parce que si nous demandons simplement, nous, Ville, à ce que le métro ligne 1 aille sur La Garenne-Colombes - Champs-Philippe, nous ne l'aurons pas, l'État va considérer qu'il n'y a pas d'enjeu économique tel pour justifier un tel investissement.

En revanche, comme la zone des Groux, à Nanterre, située entre l'extrême ouest de La Garenne-Colombes et la préfecture et vide d'habitants, est une zone qui, demain, va se construire – demain... on est à 10 ans –, là, on peut persuader l'État d'y faire passer le métro et que ce soit la ligne 1 qui y passe en faisant une petite boucle par La Garenne-Colombes. C'est cela, l'avantage, de travailler de Ville à Ville, c'est que nous pouvons nous mettre d'accord avec la Ville de Nanterre pour trouver des avantages.

Vous voyez que dans un système idéal, mais peut-être n'y arriverons-nous pas, nous allons demander à l'État de travailler le tramway – c'est fait –, la ligne de métro du Grand Paris, une station place de Belgique, la ligne de métro n° 1, une station Champs-Philippe, à la limite de La Garenne-Colombes, et la ligne de métro qui s'arrête actuellement au Pont de Levallois, la 3, je crois, qui pourrait être poussée et, elle, qui a une logique économique d'aller jusqu'à la gare des Vallées ; là aussi, nécessité de travailler avec la Ville de Bois-Colombes, parce que ce n'est pas la gare des Vallées qui va être desservie, cela n'intéressera pas, probablement, en soi, les tutelles, mais si nous pouvons arriver à faire passer le message que cela dessert, certes, Les Vallées, mais aussi Colombes, de l'autre côté de la voie ferrée, mais aussi la zone industrielle qui a été construite sous l'égide de la municipalité de Bois-Colombes, là, nous devenons plus forts.

Il ne s'agit pas d'intercommunalité, il s'agit simplement de travailler ensemble ; on n'est pas dans une structure administrative intercommunale, avec un Conseil intercommunal, etc.

Si, demain, il y a un débat intercommunal, on le verra, mais aujourd'hui, il n'est pas du tout ouvert.

Vous savez, l'intercommunalité, au fond, est indispensable pour les petites villes en province ; quand vous avez 300 habitants, vous avez besoin d'intercommunalité, sinon, vous n'existez pas.

La difficulté en région parisienne, c'est que nos villes ont des tailles critiques qui font qu'au fond, nous avons tous, quasiment, besoin d'une médiathèque, tous, quasiment, besoin d'une piscine, tous, quasiment, besoin d'un stade de foot, et l'idée de dire qu'on va faire un stade de foot commun à deux villes ou trois villes ne marche pas, parce que chacun a besoin de son stade de foot, ce qui n'est pas le cas quand vous êtes une Communauté de communes ou une Communauté d'agglomération en province, avec des villes chacune de 200 ou 300 habitants, comme la plupart des communes de France le sont.

La situation de la région parisienne est un petit peu à part quand même.

Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

J'aurais voulu compléter en disant qu'on avait demandé également le prolongement de la ligne de bus n° 73 jusqu'aux Vallées.

Suite à la réunion de ce matin au Conseil Général, je voulais informer que la Ville de Levallois était également preneuse, dans le fait qu'elle voulait également le prolongement de la ligne n° 3.

M. le Maire

La Ville de Levallois ?

M^{me} Gaillabaud

Tout à fait.

M. le Maire

Quel est son intérêt ?

M^{me} Gaillabaud

Je ne sais pas, mais...

M. le Maire

À part nous faire plaisir...

M^{me} Gaillabaud

Je ne pense pas que ce soit seulement cela...

M. le Maire

... ce qui est déjà, en soi, probablement un avantage.

Pour les Garennois qui travaillent à Levallois, bien sûr, c'est très intéressant.

M^{me} Gaillabaud

C'est pour cela que je voulais vous le signaler.

M. le Maire

Effectivement, le bout de Levallois est enclavé, et donc aller de La Garenne-Colombes au bout de Levallois est complexe.

M^{me} Gaillabaud

Cela permettrait, je pense, également, de désenclaver Levallois avec Courbevoie de l'autre côté et la ZAC des Bruyères de Bois-Colombes ; tout cela a, à mon avis, une certaine logique.

M. le Maire

Très bien.

Vous voyez bien toute la difficulté ; si la Ville de La Garenne-Colombes est seule à demander tout cela, ne rêvez pas ! La ville de La Garenne-Colombes, je crois que c'est 4 % de la population des Hauts-de-Seine ; est-ce que vous croyez vraiment que l'État va dire : « *Oui, vous avez raison, on y va* » ? Jamais ! Ce ne sera jamais possible !

Et si nous avons obtenu la gare du métro du Grand Paris place de Belgique, ce n'est pas parce que nous sommes sympathiques, c'est parce que, simplement, nous nous sommes associés à Nanterre, à Rueil, à Suresnes, et que nous avons une démarche commune... et, en l'occurrence, à Colombes.

On voit bien que le SIEP, ce n'est pas de l'intercommunalité, mais c'est surtout un outil pour que les Villes ne soient pas seules face à l'État tout puissant dans notre République jacobine.

Encore ? Allez-y !

M. Conway

Merci de m'avoir repris sur le terme « intercommunalité ».

M. le Maire

Ce n'est pas de l'intercommunalité.

M. Conway

Je comprends.

M. le Maire

Vos trucs, ce n'est que de l'intercommunalité.

M. Conway

Je comprends, mais vous appeliez cela un projet de territoire.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Sur ce projet de territoire, ce que je pointe, quelle que soit la gestion, ce qu'on pointe, c'est : pourquoi on l'a arrêté là, ce périmètre d'étude ?

M. le Maire

Parce que les gens n'ont pas voulu venir avec nous.

M. Conway

La deuxième chose, quand vous parliez des villes qui étaient en province et qui, quelque part, faisaient une intercommunalité par manque de moyens, et donc le besoin de mutualiser, je rappelle qu'en région parisienne, on a un autre besoin qui est de ne pas consommer du foncier trois fois dans chacune des villes au détriment du logement et d'autres équipements. Vous vous plaignez, par exemple, à La Garenne-Colombes, du fait qu'on a peu de foncier disponible, et donc, à chaque fois...

M. le Maire

Non, mais je ne m'en plains pas ; c'est surtout un truc qui nous permet de ne pas avoir trop de constructions, mais allez-y ! Je ne comprends pas où vous voulez aller...

M. Conway

À chaque fois qu'on fait un équipement seul parce que chaque commune veut son équipement, on prend du foncier à la place.

La troisième chose, c'est que je rappelle que lors d'un précédent débat, on avait débattu de la position du Préfet, qui s'appuyait sur la loi en disant qu'au plus tard, je crois que c'est 2013, toutes les communes seraient obligées d'appartenir à une intercommunalité ; cela a peut-être changé, mais c'était cela qu'il y avait en fond de toile, avec le Préfet qui recommandait à La Garenne-Colombes de rejoindre la communauté du Mont-Valérien.

Cette question d'intercommunalité est derrière et, effectivement, je l'ai utilisée à mauvais escient et je vous remercie de m'avoir repris là-dessus, mais cela ne change pas le débat.

M. le Maire

Mais si.

M. Conway

Non, parce que le débat du territoire, on le voit bien... La ligne 3, on voit qu'elle concerne quelqu'un d'autre, qui n'est pas dans votre périmètre d'étude, alors que c'est bien un territoire naturel, et au quotidien, les Garennois vont plus sur Bois-Colombes, Colombes, Levallois, etc. qu'à Rueil ou à Suresnes. Par contre, les Garennois vont souvent, pour travailler, dans ces zones-là, donc il y a une logique économique et une logique de proximité.

M. le Maire

Merci.

Madame Fommarty ?

M^{me} Fommarty

Je voudrais faire une remarque.

Je suis d'accord que le foncier inutilement utilisé, ce n'est peut-être pas terrible, mais si on regarde, par exemple, la piscine de La Garenne-Colombes qui est déjà saturée avec juste les Garennois, si on fait une piscine pour deux communes en région parisienne... Pareil pour le terrain de foot, pareil pour la Médiathèque. La Médiathèque est, apparemment, pas submergée, mais en tout cas largement remplie et c'est vrai que si on a une médiathèque commune... ou alors on fait des bâtiments très grands, mais c'est aussi sympa de pouvoir aller pas très loin, à pied, à sa piscine, etc.

Ce n'est pas juste pour consommer du foncier ; je pense qu'il faut aussi, vu le nombre d'enfants et de populations, avoir aussi des équipements par rapport au nombre de gens.

L'autre chose, moi qui ai participé aux entretiens du SIEP, j'ai eu un peu l'impression que, justement, on parlait de cette idée de La Défense, qui était un pôle très particulier, et que les communes qui entouraient La Défense essayaient de faire quelque chose de relativement équilibré sur ces différentes communes, et, par exemple, moi qui marche pas mal, en une demi-heure à pied, je suis dans le RER, si je pars vers Colombes, j'arrive au Leclerc, si je pars vers Bois-Colombes, j'arrive à peine à la gare de Bois-Colombes, si je vais vers Courbevoie, je suis à peine à la Mairie de Courbevoie. C'est rebondir sur La Défense, c'est comme en parler...

Quand on voit la carte que vous nous avez proposée, effectivement, si toute la boucle de la Seine avait voulu venir, pourquoi pas, mais il y a quand même une séparation au niveau transports en commun ; les villes qui sont là sont toutes des villes qui convergent en grande partie vers La Défense. Si vous habitez Villeneuve-la-Garenne, vous n'allez pas à Paris en passant par La Défense ; si vous habitez Gennevilliers non plus. Là, l'idée – moi, c'est comme cela que je l'ai compris, j'ai peut-être fait une erreur –, c'était d'exploiter à partir de ce pôle un petit peu expansif et qui « *embolisait* » un peu tout... comment nous pouvions l'exploiter tout en gardant des communautés de ville. Ce n'est pas forcément de ramener les gens de Gennevilliers à La Défense non plus.

Après, je pense que si Bois-Colombes avait demandé à adhérer ou Colombes, ils auraient été bienvenus, mais, apparemment – je n'étais pas dans les instances du départ –, l'idée est qu'on a, tous ceux qui étaient là, à part, justement, Puteaux, qui n'est pas venue, un petit pied dans La Défense, peut-être – je ne veux pas dire si c'est bien ou pas bien – ne serait-ce que par l'EPADESA qui, comme vous le dites, prend un bout de La Garenne-Colombes, etc.

Je pense que c'est à partir de cette petite raquette qu'on a voulu faire quelque chose d'un petit peu différent et un peu coordonné.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Fommarty.

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Ce n'est pas une observation, c'est plutôt une question qui s'adressait à M. Conway. J'aurais voulu qu'il me précise le type d'équipements ou les équipements qu'il accepterait de voir installés dans d'autres communes, nos équipements publics.

M. Conway

Déjà, mon propos n'était pas de dire...

M^{me} Juvin-Marleix

C'est un peu hors sujet direct de la présentation qui vient de nous être faite, mais...

M. Conway

Je n'ai pas de souci.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Déjà, mon propos n'était pas de dire qu'on installait une piscine ou une médiathèque pour le plaisir de consommer du foncier ; je dis simplement qu'en faisant de cette manière-là, on fait un choix, de fait, de ne pas faire de logement à la place. Je ne dis pas : « *Il faut le faire* », « *Il ne faut pas faire de piscine* », etc. Je dis simplement : « *Il y a quand même un choix qui est fait quand chacun construit sa piscine* » ; c'est un fait.

Maintenant, sur l'équipement qui pourrait être aménagé, je pense, par exemple, aux centres techniques municipaux. Vous voyez, à Courbevoie, vous avez des multitudes d'endroits qui sont gérés pour... entrent des villes. Nous-mêmes, nous avons fait un Centre technique municipal que nous avons mis à Bezons. C'est, par exemple, quelque chose qui peut être mutualisé partiellement, sur certains trucs.

Je prends l'exemple du sablage ; quand vous avez l'équipe de Courbevoie qui va dessaler la moitié de la rue limitrophe et l'autre commune qui est en charge ne le fait pas tout de suite... Il y a des choses à faire.

M^{me} Juvin-Marleix

Hormis le CTM, il y a d'autres établissements que vous verriez installés dans d'autres communes que La Garenne-Colombes ?

M. Conway

Je prends déjà celui-là.

M. le Maire

Merci.

Honnêtement, sur les équipements, il faut arrêter de se raconter les histoires, Monsieur Conway. Pourquoi ? Les équipements « prestigieux » (médiathèque, piscine), tout le monde les veut sur son territoire. Vous imaginez la Ville de La Garenne-Colombes financer une piscine à Rueil ou à Nanterre pour les Garennois ? Imaginez que nous soyons en intercommunalité et que nous construisions une piscine... Personne ne veut financer.

M. Conway

Né me parlez pas de Nanterre.

M. le Maire

On rigole doucement, toutes les Villes veulent garder les beaux équipements sur leur territoire. Effectivement, vous avez raison, le Centre technique municipal, l'usine d'incinération, le cimetière, en général, tout le monde est d'accord pour le mettre chez le voisin. Arrêtez ! Stop !

En pratique, les équipements... En fait, c'est ce que je disais dans mon propos, je crois que nos villes ont des tailles telles que, de toute façon, nous ne pouvons pas nous passer d'avoir des équipements chacune. Qui accepterait que la Médiathèque ... Croyez-vous que Bois-Colombes, par exemple, puisse accepter que la Médiathèque de Bois-Colombes soit à La Garenne-Colombes ? Non, bien sûr, et c'est normal ! Nous n'accepterions pas que notre Médiathèque soit à Bois-Colombes. En fait, il y a un besoin de proximité.

C'est un élément extrêmement important, je pense qu'il y a une folie théorique à l'intercommunalité qu'il faut bien analyser avant de rentrer en intercommunalité, qu'on peut évacuer, mais qui est un risque ; c'est le risque de, au fond, on va créer de grands ensembles qui vont coûter moins cher, etc. En réalité, cela ne coûte pas moins cher, parce que les gens mettent du temps à y aller, etc.

Les gens veulent une proximité de service, ils ne veulent pas une disparition de leurs Conseils Municipaux au profit de Conseils Intercommunaux ; il y a une proximité politique du pouvoir municipal. La Mairie, c'est quelque chose d'important, donc l'idée qu'on puisse créer une espèce de truc au-dessus, attention, c'est théoriquement, conceptuellement, séduisant, mais en pratique...

OK, les amis ! On a noté toutes vos remarques...

Monsieur Macé, encore ? Vous avez réfléchi.

M. Macé

Non, je n'ai pas réfléchi, mais j'ai entendu un certain nombre de nos collègues et je trouvais que le débat était, justement, intéressant et, pour une fois, enrichissant.

M. le Maire

Pour une fois... C'est gentil pour vos collègues !

M. Macé

Oui, parce que nos collègues, pour une fois, se sont exprimés, ce qui est très bien, ce qui n'est le cas toutes les fois, donc il faut le souligner ce soir.

M. le Maire

Et donc, maintenant, vous allez encore plus l'enrichir parce que vous allez commencer... Allez-y, enrichissez !

M. Macé

Un certain nombre de collègues se sont exprimés, c'est très bien ; il faut qu'ils continuent comme cela d'ailleurs.

M. le Maire

Allez-y !

M. Macé

J'ai noté, tout d'abord, une contradiction dans vos propos, Monsieur Juvin. Vous nous avez expliqué que La Défense a été construite par l'État, imposée par les villes... D'ailleurs, je soulignerai qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, Nanterre est sortie de l'EPAD, justement parce que cette Ville considérait qu'elle devait construire son territoire à sa manière, et que, d'ailleurs, le gouvernement actuel, en-tout-cas de la même couleur politique qu'ensuite, est revenu sur cette indépendance d'établissement public que Nanterre avait réussi à avoir du temps du gouvernement de Lionel Jospin.

Si vous étiez logique avec vous-même, Monsieur Juvin, vous n'auriez, à ce moment-là, surtout pas dû approuver l'annexion des Champs-Philippe par l'EPADESA, parce que c'est évidemment une perte réelle de la possibilité pour La Garenne-Colombes, sur ce quartier-là, de construire l'aménagement souhaité.

C'est d'ailleurs si vrai, ce que je viens de dire, que quand on regarde l'ensemble des études – elles sont nombreuses d'ailleurs – que le SIEP a mises sur son site, on se rend compte, d'ailleurs, d'un certain nombre d'éléments intéressants et d'études, par exemple, de la SEM 92, qui date de décembre 2008, « étude et maîtrise urbaine et paysagère pour le quartier des Fauvelles à La Garenne-Colombes », et on se rend compte, je pense que les collègues de la majorité ont dû être associés à tout cela, qu'il y a des études très avancées sur le devenir, au-delà de la ZAC des Champs-Philippe, de l'ensemble de ce secteur de notre ville, avec des projets très

précis de mètres carrés de bureaux et de logements à réaliser sur ces territoires-là et même des découpages en lots, maintenant, qui sont indiqués dans cette étude.

Vous voyez, on est bien dans un cadre où la réflexion est beaucoup plus avancée que vous ne voulez faire croire ce soir au Conseil Municipal par rapport à ces différentes études, et donc à la construction de notre ville de demain.

J'attire votre attention sur, en fin de compte, ces réalités qui seront peut-être les réalités de demain et non pas les grands principes qu'on vient de nous présenter, qui, d'ailleurs, auraient pu être présentés sur la plupart des territoires de la région Ile-de-France.

En ce qui concerne l'intercommunalité, vous ne pourrez pas éviter, Monsieur Juvin, le débat sur l'intercommunalité, et vous le savez très bien, étant donné qu'on a la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien qui a été étendue à la ville de Nanterre et que le projet d'intercommunalité autour des villes de Bois-Colombes, Colombes, Asnières, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne est en train de prendre forme et qu'à notre porte, nous avons aussi la Communauté Seine Défense - Courbevoie - Puteaux, donc on ne va pas rester isolé, cela n'aurait aucun sens ; il faut aller dans un schéma d'intercommunalité, et non pas, comme vous dites, multiplier les coûts ; l'intercommunalité, ce n'est pas cela, c'est un certain nombre de services qui peuvent être mutualisés, justement, pour avoir une diminution des coûts.

D'ailleurs, ce serait bien venu à La Garenne-Colombes ; je vais prendre deux exemples : les ordures ménagères ; je rappellerai qu'on a le taux le plus élevé du département ; si on mutualisait avec d'autres et qu'on faisait un marché public élargi à un territoire plus important, certainement, comme les autres ont des coûts inférieurs, on pourrait en bénéficier ; premier exemple.

L'assainissement en est un autre ; on sait très bien que la tuyauterie ne s'arrête pas d'une commune à une autre et une des compétences d'une Communauté d'agglomération étant le développement économique, on se rend compte que sur nos territoires, être sur un territoire élargi en termes d'approche économique et de développement de son territoire de ce point de vue est donc une nécessité.

Pour répondre à M^{me} Juvin-Marleix sur les équipements publics, il n'est pas question, quand on fait une intercommunalité, de ne pas avoir des équipements publics de proximité ; c'est ce qu'attendent les habitants ; ce n'est pas cette question qui est posée, il n'est pas question de revenir sur des médiathèques, des piscines, des équipements de nécessité et d'utilité par rapport aux habitants directement concernés.

Par contre, on est dans une réalité aussi qu'il ne faut pas nier : à La Garenne-Colombes, nous ne pouvons pas avoir tous les équipements, et nous le savons très bien, et donc, la population, qu'est-ce qu'elle fait, dans la réalité ? Elle occupe aussi et va dans d'autres communes pour bénéficier d'équipements que ces villes ont ; c'est cette réalité-là. Les frontières que vous avez l'air de dire, « *autour de La Garenne-Colombes, on ne franchit pas les frontières des autres villes* », ce n'est pas la réalité de ce que font les familles pour leurs enfants quand ils veulent pratiquer, par exemple, tel type de sports qu'on ne trouve pas à La Garenne-Colombes et on pourrait multiplier les exemples.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui, les gens ne s'arrêtent pas sur un territoire donné sur les deux rues qui entourent leur appartement, mais utilisent, évidemment, les possibilités sur leur ville et autour de leur ville quand ils ont besoin. Je crois que ce débat-là, il faudra qu'on l'ait sereinement. Ce n'est pas une usine à gaz, comme je l'ai entendu, l'intercommunalité, c'est, au contraire, mutualiser, dans un certain nombre de domaines et permettre à nos concitoyens de bénéficier d'équipements dont ils ne peuvent pas bénéficier sur La Garenne-Colombes, étant donné, et vous avez raison de le souligner, que nous n'avons pas le foncier pour tout faire.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais compléter par rapport aux interventions.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On vous a retrouvé, fidèle à vous-même, dans votre intervention.

Merci, Monsieur Macé.

Je rappelle une ou deux choses. Le travail dont M. Macé a parlé sur l'analyse de l'évolution du quartier est un travail qui n'a pas été fait par la SEM 92, qui a été fait par nous, à notre demande.

M. Conway

Cela a été fait par qui ?

M. le Maire

Par nous, par la Ville... Par la SEM, à notre initiative.

Le deuxième point concerne le quartier des Champs-Philippe, qui a été annexé ; il a été tellement annexé que vous avez voté tout à l'heure les biens de retour, c'est-à-dire que la Ville de La Garenne-Colombes retrouve la pleine propriété d'un certain nombre de biens.

Le coût de l'annexion, je me souviens qu'un certain nombre de gens dans cette salle prétendaient, mais c'est vrai que c'était lors d'une campagne électorale, donc parfois, on force un peu la vérité, dans une campagne électorale, que La Garenne-Colombes, en tout cas les Champs-Philippe, se couvrirait de tours, parce que nous allions entrer dans La Défense ; vous voyez, les tours, La Défense. Jusqu'ici, je n'ai toujours pas vu de tour aux Champs-Philippe ; si jamais un d'entre vous, un matin, voit une tour pousser, qu'il n'hésite pas à nous prévenir, surtout ; nous enverrons la police municipale, n'est-ce pas, Monsieur Butet.

Merci, infiniment.

(M. Conway demande la parole.)

Monsieur Conway, c'est bon ! Excusez-moi, vous êtes intervenu quatre fois. Allez-y ! Vous voulez parler des tours ?

M. Conway

Je voulais juste dire deux choses.

La première, c'est quand vous prenez l'exemple de la piscine à Nanterre, si vous voulez...

M. le Maire

Ou à Courbevoie, peu importe.

M. Conway

Prenez juste la piscine de Bois-Colombes. La piscine de Bois-Colombes, vous avez des Garennois qui y vont assez facilement.

M. le Maire

Bien sûr, et même à Courbevoie ! Et à Neuilly aussi.

M. Conway

Et vous irez d'autant plus facilement si vous concevez des pistes cyclables et des trajets qui font que les personnes y vont avec plaisir.

M. le Maire

Peut-être... C'est intéressant. Vous avez raison de dire qu'effectivement...

M. Conway

Au niveau du transport, tout à l'heure, on parlait de Gennevilliers qui est éloignée de La Défense ; c'est là où les transports... C'est comme si le SIEP se glorifiait d'avoir fait la Seine qui passait par là.

Le transport, si on le prend du point de vue état des lieux, c'est une contrainte. Si on le prend comme outil de fédération, et quand je dis « transport », ce n'est pas que les grandes lignes de train...

M. le Maire

Très bien.

Merci.

M. Conway

C'est la première chose.

La deuxième, quand vous parlez des Champs-Philippe qui se couvriraient de tours...

M. le Maire

Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. Conway

Justement, je voulais vous dire, vous avez lu le mauvais tract.

M. le Maire

Ah !

M. Conway

Vous avez vu le tract de l'UMP qui parlait de soi-disant notre position.

Si vous allez directement à la source, c'est-à-dire que vous demandez à M. Hervo, qui assistait à notre réunion publique...

M. Hervo

C'est bien ce que les gens de Courbevoie et de Puteaux réunis sont venus nous annoncer, absolument, je le confirme, qu'il y aurait des tours aux Champs-Philippe et qu'on perdrait notre souveraineté.

M. Conway

Je vous remercie de confirmer... Si vous pouvez juste confirmer ce que je vais vous dire ensuite. On a dit que, bien évidemment, l'EPADESA n'allait pas faire la bêtise de rayer d'un trait de plume le programme de la ZAC pour installer des tours à la place. Pourquoi ? Parce que, d'une part, l'EPADESA n'était pas en place et, d'autre part, on a clairement dit dans cette réunion que ce qui était visé par l'EPADESA, c'était les sites de RATP et Peugeot. On l'a dit, cela, Monsieur Hervo, pendant le truc.

Quand vous dites cela, regardez, vous verrez, c'est exactement ce que dit le tract de l'UMP. Si vous regardez le nôtre et si vous reprenez l'enregistrement de cette réunion et les diapositives, vous verrez que ce n'était pas le cas.

M. le Maire

Très bien.

Tout le monde a entendu que l'opposition, à l'époque...

M. Hervo

Nous n'avons pas dû assister à la même réunion.

M. le Maire

C'est bien ! Je crois en la rédemption politique, Monsieur Conway ! Je suis content.

M. Conway

Dernière chose...

M. le Maire

Pas seulement en politique ; je ne veux pas de malentendu avec certains...

M. Conway

En intercommunalité, et vous avez rebondi là-dessus, mais vous n'avez pas répondu à la question qui était que vous vous êtes engagé à organiser une concertation avant la fin de l'année 2011. Il s'agissait de quoi ?

M. le Maire

De l'intercommunalité, si elle avait eu lieu.

M. Conway

Non, c'est sur le SIEP.

M. le Maire

Oui, il y avait deux choses.

L'intercommunalité, si elle avait eu lieu, mais l'intercommunalité n'aura pas lieu, parce que contrairement à ce que...

M. Conway

Cette réunion...

M. le Maire

Ne m'interrompez pas, laissez-moi terminer !

M. Conway

Vous parlez bien de cela ?

(M. Conway montre un document.)

M. le Maire

Oui.

Je vous ai expliqué qu'il y avait deux choses.

D'abord, j'avais dit une réunion sur l'intercommunalité, mais elle n'aura pas lieu, parce que contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure – en tout cas, je vous l'apprends, puisque, manifestement, vous ne le savez pas –, la loi a changé, et donc nous ne serons pas obligés d'entrer en intercommunalité. Il y a un an, vous aviez raison ; aujourd'hui, vous avez tort, la loi a changé, Journal officiel.

Ensuite, il y avait un deuxième sujet : informer la population et la consulter concernant le travail fait par le SIEP. Il se trouve que l'étude vient d'être terminée ; c'est d'ailleurs celle-là qu'on vient de vous proposer. Je n'allais pas vous proposer un travail qui n'était pas terminé. C'est pour cela que j'ai répondu à M^{me} Naturel tout à l'heure que le travail qui a été présenté par M. Marmasse, et dont vous avez quelques diapositives dans votre dossier va être mis à la disposition des Garennois.

OK ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

La loi a changé.

Parfait !

(M^{lle} Naturel demande la parole.)

Madame Naturel, le petit jeu qui consiste à... une petite question après...

Allez-y ! Vous voulez parler des tours aux Champs-Philippe ?

M^{lle} Naturel

Non, du tout.

Si je comprends bien, en fait, ce soir, votre intérêt à participer à ce projet du SIEP est de...

M. le Maire

L'intérêt de La Garenne-Colombes ! Le mien est assez limité à titre personnel.

Quelle est votre question, Madame Naturel, clairement ?

M^{lle} Naturel

De voir en termes de transports ce que vous pouvez obtenir, ce qui est une bonne chose. Ce qui me fait un peu peur, c'est que si vous ne voyez que le transport, effectivement, si les Garennois ont accès au transport de façon plus aisée, et d'ailleurs, à ce propos-là, on pourrait aussi intensifier les propositions par des navettes de bus internes à la ville, un maillage plus fin, qui permettrait, évidemment, de rejoindre plus facilement les gares et le tramway futur, déjà... Passons !

Ce que je voudrais dire, c'est que vu que les Garennois auront la possibilité de se déplacer plus facilement, pourquoi construire des choses sur notre territoire en termes d'équipements publics et culturels, pourquoi construire du logement social, puisque de toute façon, on pourra être logé à Nanterre, où les logements sont beaucoup plus accessibles, comme tout le monde le sait, qu'à La Garenne-Colombes et, du coup, aller travailler à La Garenne-Colombes ou, éventuellement, les personnes qui ont réussi à avoir accès à un logement à La Garenne-Colombes pourront aller utiliser la piscine à Courbevoie, comme vous dites, ou Colombes, puisque, de toute façon, ils auront les transports juste à côté ?

Je ne comprends pas...

M. le Maire

J'ai remarqué !

M^{lle} Naturel

Je pensais qu'il y avait une plus belle ambition sur ce projet, justement, de développement du territoire, pour un territoire plus harmonieux, avec une vraie mixité, sur les questions de l'emploi, sur le logement, tout cela en lien avec le transport, mais peut-être que je me trompe. Nous verrons avec les propositions des Garennois également ce qu'ils désirent.

Merci.

M. le Maire

Très bien.

Merci, Mademoiselle.

C'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

V - Divers**5.1 - Décisions****M. le Maire**

N° 2011/263 : Contrat avec l'association pour la protection des abeilles « Appa's » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le 22 décembre 2011 sur la découverte du monde des abeilles.

N° 2011/264 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de la cloison amovible de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2011/265 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien, nettoyage et dépoussiérage des gaines de refoulement et de maintenance des réseaux de ventilation de cuisine des bâtiments communaux.

N° 2011/266 : Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion des finances et des ressources humaines - contrat n° 2012/01/2198 GF/GRH.

N° 2011/267 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'une cellule anti-tag dans un véhicule fourni par la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2011/268 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert : marché de service d'assurance pour la Ville et le Centre Communal d'Action sociale de La Garenne-Colombes - lot 4 : risques statutaires du personnel.

N° 2011/269 : Contrat avec l'association « Connaissance de l'art contemporain » pour un cycle de conférences sur l'art contemporain.

N° 2011/270 : Contrat avec Monsieur Didier Faget relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 3 février 2012 à la médiathèque.

N° 2011/271 : Contrat avec l'association « City Swing » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 17 février 2012 à la médiathèque.

N° 2011/272 : Contrat avec la « Compagnie des Papillons dans le ventre » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 8 janvier 2012 à la médiathèque.

N° 2011/273 : Contrat avec l'association « La Boite à Musiques » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 18 mars 2012 à la médiathèque.

N° 2011/274 : Marché à procédure adaptée relatif à la location et la maintenance d'une machine à affranchir pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2011/275 : Contrat avec l'association Vivien Events relatif à l'organisation d'un concert prévu le 8 juillet 2012 au parc Wangen Im Allgäu.

N° 2011/276 : Contrat avec la SARL C La Compagnie relatif à l'organisation de deux représentations d'un spectacle pour enfants prévu le 12 février 2012 à la médiathèque.

N° 2011/277 : Contrat avec l'association La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'un concert prévu le 13 janvier 2012 au Mastaba 1.

N° 2011/278 : Contrat avec Monsieur Olivier Bourguet relatif à la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances prévues le vendredi 23 mars 2012 à la médiathèque.

N° 2011/279 : Avenant n° 2 au marché négocié n°MN/2008/19 travaux de menuiseries extérieures, brise-soleil en verre, métallerie, stores, en vue de la construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 5C : Stores.

N° 2011/280 : Avenant n° 5 au marché négocié n°MN/2008/19 travaux de construction d'une médiathèque située 20/22 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 5A : menuiseries extérieures - brise-soleil en verre.

N° 2011/281 : Avenant n° 2 au marché négocié n°MN/2008/19 travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 5B : métallerie.

- N° 2011/282 : Avenant n° 3 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2008/07 travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 6 : menuiseries intérieures bois.
- N° 2011/283 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2011/02 entretien des bâtiments communaux - lot 1 : nettoyage et entretien des bâtiments communaux.
- N° 2011/284 : Avenant n° 3 au marché négocié n° MN/2008/12 travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 12 : plomberie.
- N° 2011/285 : Avenant n° 6 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2008/07 travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes - lot 10 : électricité.
- N° 2011/286 : Convention d'occupation précaire pour l'installation du chantier relatif à l'édification de l'immeuble sis 2, avenue Conté.
- N° 2011/287 : Contrat de contrôle technique et de suivi de maintenance des ascenseurs pour les immeubles sis 30-32, rue Jean-Bonal et 15, rue Voltaire.
- N° 2012/001 : Contrat avec l'association Musique Passion Création pour l'organisation d'un spectacle « Le petit maître chanteur ».
- N° 2012/002 : Contrat d'hébergement et de maintenance du site Internet de la Ville.
- N° 2012/003 : Contrat avec l'association Art'Eco pour l'organisation de deux spectacles sur « Les Fées de Serre + Atelier Recup'Art ».
- N° 2012/004 : Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel sis-prévention - contrat n° 2011-12-092.
- N° 2012/005 : Marché à procédure adaptée : service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes.
- N° 2012/006 : Contrat avec l'association « raconte-moi autrefois » relatif à l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne prévue le dimanche 11 mars 2012 place de la Liberté.
- N° 2012/007 : Contrat avec l'association musique mécanique relatifs à la programmation d'une prestation musicale à l'orgue de barbarie prévue le dimanche 11 mars 2012 place de la Liberté.
- N° 2012/008 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit du conservatoire de musique de La Garenne-Colombes.
- N° 2012/009 : Convention relative au séjour d'un groupe d'adolescents Garennois aux Orres (Hautes-Alpes) organisé par la Fédération des Œuvres laïques de l'Ardèche.
- N° 2012/010 : Convention avec la société Question'Aire Marketing relative à la réalisation d'une enquête de marché quantitative sur et autour du marché des Vallées.
- N° 2012/011 : Convention avec l'association ESCP Europe Conseil relative à la réalisation d'une enquête de terrain sur et autour du marché des Vallées.
- N° 2012/012 : Marché à procédure adaptée 2011-CTM-08 relatif aux réceptions des vœux du maire à la population 2012 : location de barnums et de matériel de réception et prestation de service d'éclairage, de sonorisation et de vidéo.
- N° 2012/013 : Contrat avec la société « Jour de fête animation » relatif à la réception des vœux du personnel communal prévue le 20 janvier 2012.
- N° 2012/014 : Marché à procédure adaptée relatif à la réception des vœux du Maire au personnel 2012 : prestation de service de décoration intérieure et d'éclairage du gymnase Pierre Denis - lots 1 et 2.
- N° 2012/015 : Avenant n° 1 de transfert relatif au marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'entretien de la fontaine et des installations hydrauliques du Rond-Point de l'Europe.
- N° 2012/016 : Contrat avec la société « ça se joue » relatif à l'organisation d'une pièce de théâtre prévue le 13 avril 2012 à la médiathèque.
- N° 2012/017 : Contrat avec l'association « Hot Club du Havre » relatif à l'organisation d'un concert prévu à la Médiathèque le 30 mars 2012.
- N° 2012/018 : Avenant n° 1 au marché négocié MN/2011/04 de mise en place d'un portail d'accès au catalogue, sécurisation des postes et gestion des impressions de la médiathèque de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous propose de passer aux décisions du Maire.

Avez-vous des questions sur les décisions ?

La liste des décisions vous a été donnée. Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway, Monsieur Macé, Madame Naturel, allez-y !

M. Macé

J'y vais...

Une remarque, une question.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Sur les décisions 279, 280, 281, 282, 284, 285, qui concernent la Médiathèque, nous arrivons à un budget supplémentaire pour la réalisation des travaux de 270 000 euros ; je voudrais souligner ce montant, ces dépenses supplémentaires. Sur certains lots, nous sommes en dépassement de 10 %, j'en ai vu un, de mémoire, où on en était à plus de 20 %... Je suis quand même très étonné que nous en arrivions, Conseil après Conseil, à avoir toujours des décisions qui concernent cette réalisation-là et à être dans de tels dépassements de crédits par rapport à une opération qui aurait dû, comme toute opération d'équipement public, en toute logique, respecter l'enveloppe qui avait été passée lors des différents appels d'offres.

En ce qui concerne maintenant la décision 283, et là, il y a une question, elle concerne le nettoyage de la Médiathèque, où vous augmenter le bail que nous avons avec la société qui nettoie. On est en augmentation par rapport à l'enveloppe initiale d'un peu plus de 47 000 euros. Je voudrais savoir pourquoi nous n'avons pas, pour l'instant, une moins-value par rapport au nettoyage de l'ancienne bibliothèque. Est-ce qu'il y avait un corollaire ? Est-ce que c'était cette société qui nettoyait aussi l'ancienne bibliothèque qui, pour l'instant, est, *a priori*, inoccupée ?

M. le Maire

Sur la Médiathèque, vous avez une présentation un peu spéculieuse des faits, parce que quand vous dites qu'il y a + 20 %, c'est sur des toutes petites sommes ; vous savez, les pourcentages sur les petites sommes, tout de suite, cela fait beaucoup.

Globalement, les travaux de la Médiathèque ont été en dépassement global de l'ordre de 5 %. Sur une construction de ce genre, 5 % – c'est ce qui était prévu, d'ailleurs, dans le budget –, on est dans un écart extrêmement raisonnable et c'était prévu au budget.

Deuxième point, sur le nettoyage, je crois pouvoir vous répondre sans trop me tromper que nous continuons tout simplement à nettoyer l'ancien bâtiment de l'ancienne bibliothèque ; nous continuons à nettoyer l'ancien, même s'il n'y a personne dedans, bien sûr, pour qu'il soit entretenu.

M. Macé

Pour quelle raison ? S'il n'y a plus d'utilisateur pour l'instant, pourquoi continuez-vous à le nettoyer ?

M. le Maire

Ce bâtiment, il va falloir que nous l'utilisions. Le chauffage, tout cela...

M. Macé

Le chauffage, c'est autre chose. Là, c'est le nettoyage des locaux.

M. le Maire

Ah ? Vous parlez du nettoyage ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

D'accord. Je vais regarder.

M. Macé

Nettoyer un local qui n'est plus occupé...

M. le Maire

Je croyais que vous parliez de l'entretien global.

M. Macé

Non, je ne parle pas de l'entretien, je parle du nettoyage.

M. le Maire

Je vais regarder, je ne sais pas vous répondre.

M. Macé

Je voudrais quand même vous répondre, quand vous dites que les augmentations de 27 %, ce sont des petites sommes ; le lot 10 – c'est la décision 285 –, on passe quand même de 361 000 euros de travaux à 460 000, c'est-à-dire qu'on est à près de 100 000 euros quand même ; je n'appelle pas cela une petite somme quand on met 100 000 euros de plus sur une opération de construction d'équipement public.

M. le Maire

On est à 5 %, Monsieur, d'augmentation du marché de travaux.

D'autres questions ?

M. Conway

Pour rester sur la Médiathèque, dans le contrat de nettoyage, dans les prestations, ne sont pas prévues les vitres extérieures ?

M. le Maire

Je ne sais pas.

Monsieur Chaillet, c'est prévu ou pas ?

(M. Chaillet acquiesce.)

C'est prévu.

M. Conway

Elles ne sont pas dedans.

M. Hervo

Monsieur Conway, le contrat de nettoyage des bâtiments publics de la ville ne comprend pas le nettoyage des vitres ; le nettoyage des vitres de ces mêmes bâtiments publics fait l'objet d'un contrat distinct.

M. Conway

D'accord.

M. Hervo

Donc le nettoyage des vitrages de la Médiathèque est bien prévu dans le marché « nettoyage des vitrages ».

M. le Maire

Merci.

M. Conway

L'autre question, toujours sur la Médiathèque, parce qu'on avait demandé à plusieurs reprises quel était le niveau des frais de fonctionnement de la Médiathèque... À l'époque, on le demandait en prévisionnel ; maintenant, je pense que vous êtes en mesure de donner une estimation.

M. le Maire

Je ne l'ai pas encore, mais je pourrai vous donner le prévisionnel qui va probablement être dans les clous. On a prévu un budget dès le début. Dès les premières discussions, il y avait un budget prévisionnel qu'on vous donnera, mais on va être dans les clous, il n'y a pas de surprise.

Je précise qu'il y a 10 000 personnes par an qui vont à la Médiathèque et qu'on fait le plein tous les soirs pour les fameuses salles de travail pour les étudiants ; on fait le plein tous les soirs jusqu'à 22 heures.

Sur la patinoire, je ne vous avais pas donné le chiffre ; je crois qu'on a fini à 9 000 entrées. Comme quoi, cela a été une réussite.

M. Conway

J'avais une question concernant la décision n° 2012/11, qui était une convention pour réaliser une enquête de terrain sur et autour du marché des Vallées, qui était pour comprendre les raisons de la désaffection du marché.

M. le Maire

Ce n'est pas tout à fait cela, mais allez-y ! Pas seulement cela... Allez-y !

M. Conway

Je lis ce qui est mis dans la décision...

M. le Maire

Je vous explique...

Quelle est votre question, Monsieur Conway ?

M. Conway

« *Considérant la nécessité de diligenter une enquête terrain auprès des riverains, etc. pour comprendre les raisons de cette désaffection et prendre toute décision utile pour redynamiser le marché des Vallées* » ; ce n'est pas moi qui invente le terme.

M. le Maire

Non, mais la deuxième partie est plus importante : « *pour prendre toute décision utile* ».

M. Conway

Ma question porte sur le fait qu'*a priori*, le marché des Vallées touche aussi bien Bois-Colombes que Colombes et La Garenne-Colombes. Est-ce que vous en avez parlé avec les Villes voisines et est-ce qu'il est prévu d'interroger également les personnes qui traversent la voie de chemin de fer pour venir au marché ou qui, simplement, traversent la rue venant de Bois-Colombes ?

M. le Maire

Oui, par définition, puisqu'on interroge les gens qui viennent au marché.

M. Conway

Oui, mais est-ce que, dans le questionnaire, c'est prévu de noter leur localisation ? Est-ce que ce sont des gens de passage, des gens de la ville ?

M. le Maire

Évidemment !

M. Conway

Je pose la question.

Vous savez, je suis dans une culture où il n'y a aucune question idiote ; éventuellement, les réponses, mais jamais les questions.

M. le Maire

J'entends beaucoup de réponses idiotes, mais j'ai aussi des questions...

En l'occurrence, oui, bien sûr !

Cela marche !

Merci beaucoup pour les décisions.

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Sur les questions orales, allez-y, je vous en prie !

Monsieur Fouliard, allez-y, on ne vous a pas beaucoup entendu ce soir ; rattrapez-vous !

M. Fouliard

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

À l'occasion des travaux de rénovation de l'avenue du Général-de-Gaulle, le feu et le passage piéton de la rue de l'Aigle avaient été avancés jusqu'à l'angle avec l'avenue du Général-de-Gaulle. Rapidement, il a été remis à son emplacement initial, c'est-à-dire au niveau du point de convergence avec l'avenue Foch, au niveau de la pharmacie, pour ceux qui visualisent.

Or, la signalétique pour les piétons n'a pas suivi, donc rien n'indique aux piétons quand il convient de traverser, ce qui, notamment pour les collégiens qui passent chaque jour là, constitue un danger potentiel.

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il est prévu de faire pour remédier à cette situation ?

M. le Maire

Monsieur Fouliard, bonsoir.

L'idée initiale est que les modifications liées à la voirie départementale faisaient en sorte que le nouveau feu était placé d'une manière dangereuse, donc nous avons pris la décision, en urgence, de changer la place du feu, en le remettant à l'ancien endroit. Il se trouve qu'aujourd'hui, visiblement, il y a un décalage qui est ennuyeux.

Une réunion est prévue avec les services du Département pour résoudre cette question et le hasard fait que la réunion aura lieu demain matin.

Monsieur Fouliard, vous avez une deuxième question.

M. Fouliard

Dans l'éditorial du bulletin municipal de février, vous évoquez des recours faits par, je cite, « une association d'opposition ».

Ne connaissant pas, sur notre commune, de structure associative ayant des statuts axés sur une action politique, je souhaiterais savoir ce qu'est exactement, pour vous, une « association d'opposition ». Sur quels critères, par exemple, vous fondez-vous pour qualifier ainsi telle ou telle association ? Existe-t-il d'autres catégories ? Par exemple, existe-t-il des associations que l'on appellerait « de majorité », dont la présidence, mais c'est un exemple, aurait été assurée, même ponctuellement, par une maire adjointe ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur le conseiller municipal. Par « association d'opposition », j'entends une association qui fait opposition aux projets communaux en faisant des recours contre ces projets, simple définition liée au dictionnaire.

Merci.

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Moi, j'en ai pas mal, des questions, ce soir.

M. le Maire

M. Ranji s'est fâché, et puis des choses très précises.

M. Ranji

Pas du tout, mais cela faisait longtemps qu'on n'avait pas eu de Conseil Municipal.

M. le Maire

Allez-y !

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite à la prétendue concertation sur le réaménagement du futur terrain à l'espace jeunesse, pouvez-vous informer les membres du Conseil Municipal sur les suites que vous avez données sur ce dossier ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Ranji, d'abord, je ne sais pas pourquoi vous commencez par « prétendue concertation », que je vous trouve assez désobligeant. Nous avons engagé une concertation sous l'égide de Jean-François Dransart et Baptiste Dubois avec les jeunes garennois désireux d'utiliser le terrain de l'espace jeunesse comme espace de sport.

Et puis, vous êtes personnellement invité à certaines de ces réunions sans que nous ayons bien compris l'objet de votre présence, mais vous êtes, évidemment, toujours le bienvenu.

Je vous confirme ce que vous savez déjà, à savoir que nous travaillons avec les jeunes afin d'apporter la réponse la plus adaptée.

Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, n'importe quand et à n'importe quel coût, et c'est pour cela que nous prenons le temps, avec Jean-François et Baptiste, pour trouver une solution à cette question.

Monsieur Ranji, vous avez d'autres questions, je crois.

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal de la date de la cérémonie de remise de la carte d'électeur aux jeunes de 18 ans ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je crois que la date, c'est le 17 mars.

Pour cela, vous n'êtes pas obligé de poser une question en Conseil Municipal, vous m'envoyez un mail.

M. Ranji

Vous ne répondez pas aux mails, souvent...

M. le Maire

Je réponds à tous vos mails, Monsieur Ranji, tous, même les plus intéressants.

M. Ranji

À quelle heure, le 17 mars ?

M. le Maire

Je n'ai pas l'heure.

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une année chargée électoralement a débuté, deux scrutins majeurs pour le pays (présidentiel et législatif) arrivent à grands pas, la mobilisation des électeurs sera, en conséquence, importante pour combattre l'abstention.

Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal si vous comptez mettre en place une campagne incitative pour pousser les citoyens à aller voter ?

Et, enfin, qu'envisagez-vous comme information pour l'inscription sur les listes électorales des jeunes qui auront 18 ans avant le premier tour de l'élection présidentielle ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

L'information inhérente à ces élections sera faite à travers nos différents supports de communication : le bulletin, les panneaux électroniques et le site internet.

Question suivante ?

M. Ranji

Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. le Maire

Mais si. C'est ma réponse.

M. Ranji

Et, enfin, qu'envisagez-vous comme information pour l'inscription sur les listes électorales des jeunes qui auront 18 ans avant le premier tour de l'élection présidentielle ?

M. le Maire

Monsieur Ranji, êtes-vous certain que les jeunes qui ont eu 18 ans avant le 31 décembre n'ont pas dû être déjà inscrits ?

Après le 31 décembre, je vous ai répondu, par les bulletins, le site, etc. Je vous ai répondu.

Allez-y !

M. Ranji

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans une lettre que vous adressez aux Garennois, vous écrivez, je cite : « *Le quartier des Champs-Philippe accueillera une nouvelle antenne de l'espace jeunesse* ».

Ne sachant pas s'il s'agit d'une erreur de votre part ou d'une méconnaissance de ce dossier, je tiens à vous informer ou à vous rappeler que l'annexe est ouverte rue Veuve-Lacroix le mercredi et le vendredi, de 14 heures à 19 heures, ainsi qu'un samedi sur deux, de 14 heures à 18 heures, et ce, depuis maintenant quelques mois, à moins qu'une autre antenne ne voie le jour.

En espérant qu'il ne s'agisse que d'un malentendu, pouvez-vous nous informer sur ce que vous vouliez dire par cette lettre ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Ranji. J'apprécie le ton moralisateur et pédagogique de votre lettre, comme d'habitude.

Cette antenne ne fonctionne pas encore pleinement, la réalité est là, et nous travaillons à l'élargissement des plages horaires d'accueil des jeunes bénéficiaires.

Une permanence du Point d'Information Jeunesse vient également d'ouvrir cette semaine. Le PIJ qui est installé à l'espace jeunesse, boulevard de la République, l'est aussi, désormais, à l'antenne des Champs-Philippe un vendredi sur deux, et puisque je vous vois attaché aux horaires, cette permanence sera ouverte de 14 heures à 19 heures. Vous pourrez, ainsi que tous les Garennois, en bénéficier.

Je vous remercie.

Monsieur Ranji, allez-y !

M. Ranji

Une petite dernière...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2008, quatre conseils de quartier ont été créés, mais rapidement, une démocratie à deux vitesses s'est mise en place dans notre ville.

En effet, les conseils de quartier se réunissent de façon inégale dans la commune. Je voudrais donc m'arrêter particulièrement sur l'exemple de deux quartiers.

Tout d'abord, sur le quartier Centre-Sud, dans lequel se réunit régulièrement le conseil, mais dans lequel il y a aussi des événements qui sont organisés pour animer ce même quartier.

Ensuite, je voudrais m'arrêter sur le quartier des Champs-Philippe, un conseil qui ne s'est pas réuni depuis bientôt deux ans maintenant, et dans lequel il n'y a eu aucune animation, le quartier souffre d'un bilan quasiment nul en matière de démocratie locale et de concertation, alors même que ce quartier connaît des modifications importantes.

Pour le second exemple, M. Hervo se contente de la bulle info, alors que M. Dransart tient non seulement une permanence, mais tente d'animer ce quartier.

C'est la raison pour laquelle nous demandons une charte des conseils de quartier, afin de les harmoniser, mais aussi de se fixer des objectifs.

Donc, pouvez-vous informer les membres du Conseil Municipal de la prochaine date de conseil de quartier des Champs-Philippe ?

Enfin, pouvez-vous nous informer des suites que vous comptez donner à une charte pour les conseils de quartier ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Vraiment, Jean-Pierre, cela ne va pas du tout ! Monsieur Dransart, vous allez me régler le problème, vous allez vous rendre aux Champs-Philippe.

Mesdames et Messieurs, d'abord, je trouve, Monsieur Ranji, que vous finissez bien vos questions, parce que, honnêtement, la petite leçon sur la démocratie locale, vous me la faites à chaque fois.

Je veux rappeler simplement qu'à La Garenne-Colombes, il y a un Journal officiel qui n'existe, à ma connaissance, que dans deux villes dans les Hauts-de-Seine ; nous faisons un Journal officiel et nous le mettons à disposition de tout le monde, outil de démocratie.

Je rappelle qu'à La Garenne-Colombes, il y a des conseils de quartier – je vais y revenir immédiatement –, qui fonctionnent, quoi que vous en disiez, mais je vais y revenir immédiatement.

Je vous rappelle qu'à La Garenne-Colombes, il y a une modification au bénéfice de l'opposition du règlement intérieur du Conseil Municipal qui fait que vous avez, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, d'opposition en particulier, la possibilité de poser, non pas une, deux ou trois questions, mais autant de questions orales que vous le voulez. Il est vrai qu'on a un petit peu l'impression que vous en abusez quand vous en êtes à poser des questions demandant la date de réunion avec ces questions orales. Cela aussi, c'est un exposé, c'est une réalité de démocratie locale.

Je rappelle qu'à La Garenne-Colombes, au sein du bulletin municipal, toutes les listes qui sont représentées au sein de ce Conseil, celle conduite par M. Macé, celle conduite par M. Conway ou celle conduite par moi-même, nous avons un espace d'expression qui est strictement identique en quantité et je vous invite à regarder les pages des bulletins municipaux des villes voisines et vous observerez que, la plupart du temps, la taille qui est donnée à ceux qui s'expriment dépend directement du nombre de représentants au sein du Conseil Municipal.

Je vous invite à regarder qu'un certain nombre de maires ont organisé, dans ces journaux, des tribunes dont le nombre dépend du nombre de partis politiques et donc c'est là qu'on voit fleurir, dans certaines villes, une expression pour les Verts, une expression pour le Parti de gauche, une expression pour le Parti socialiste, une expression pour les radicaux de gauche, alors qu'ils étaient sur la même liste, et une tribune uniquement pour l'UMP, les Centristes et, parfois même, pardon, Monsieur Conway, Modem, qui se trouvent obligés de faire tribune commune avec l'UMP et le Nouveau Centre.

Je vois donc, là aussi, une expression très nette de la démocratie à La Garenne-Colombes.

Maintenant, sur la qualité de travail de M. Dransart, je remercie, M. le conseiller municipal de soutenir et de souligner celle-ci. Ce dernier est, en effet, très investi dans son quartier ; nous l'en remercions vivement.

S'agissant du quartier des Champs-Philippe, le travail d'information qui est fait par M. Hervo et les membres du bureau du quartier, c'est tous les mercredis et tous les samedis, excusez-moi du peu. Je vois que M. Pouilly hoche la tête de façon lasse, ainsi que M. Butet ; d'ailleurs, je crois n'avoir jamais eu le plaisir de vous voir à la bulle info, Monsieur Ranji. N'hésitez surtout pas à venir

rendre visite et vous verrez que, sous la houlette diligente de M. Hervo, le comité de quartier s'organise tous les mercredis et tous les samedis.

La visite de quartier à laquelle vous avez participé a également été organisée il y a peu de temps. Une démarche permanente d'information et de concertation est ainsi mise en place sur tous les projets et travaux en cours auprès de tous les habitants. À La Garenne-Colombes, c'est bien simple, dès qu'on change le sens de 10 mètres de rue, dès qu'on fait des travaux pour un « pipi-room » pour chien, dès que l'on met un candélabre en plus, on fait une lettre aux riverains, quand ce n'est pas une réunion publique, donc, s'il vous plaît, ne dites pas que la démocratie locale à La Garenne-Colombes n'existe pas !

Je peux vous assurer, concernant les Champs-Philippe, que tous les habitants des Champs-Philippe sont parfaitement informés des projets en cours grâce à notre dispositif de communication qui s'appuie en grande partie sur les présidents de Conseils syndicaux et les associations de locataires quand il n'y a pas de président de syndic, bien sûr.

Un Conseil de quartier est prévu prochainement, vous en serez naturellement informé quand la date sera définitivement arrêtée.

Des animations sont également en cours.

Bref, cessez, s'il vous plaît, ce petit jeu qui consiste à agiter le drapeau de la démocratie en danger. Celle-ci est loin d'être en danger, elle vit beaucoup, mais parfois, quand on agite ce petit drapeau, c'est que sur les questions de fond, on n'a pas beaucoup d'idées.

Madame Naturel, vous avez une question, je crois ; vous êtes plus sage.

M^{lle} Naturel

Oui, mais elle est longue.

M. le Maire

Oui... Vous vous rattrapez sur la qualité !

M. Ranji

Merci.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au Conseil Municipal du 29 septembre 2011, par une question orale de M. Christophe Macé, nous vous avions interrogé sur le devenir de notre centre de sécurité sociale, menacé de fermeture suite au souhait de la direction de la Caisse Primaire d'Assurance-maladie des Hauts-de-Seine de fermer 19 centres de sécurité sociale, dont celui de La Garenne-Colombes.

En réponse, vous nous avez témoigné votre préoccupation sur cette question ; je vous cite : « *J'ai saisi personnellement le Préfet et le ministre de la Santé sur cette question, je suis, évidemment, contre la fermeture de ce centre.* »

Aujourd'hui, nous savons que cinq centres sont d'ores et déjà fermés (Meudon, Clamart, Boulogne, Fontenay-aux-Roses, Suresnes et Asnières) et que la situation ne va pas en améliorant, puisque lors du dernier Conseil d'administration du 9 février, le nombre de fermetures envisagées est passé au nombre de 27, soit plus de la moitié des centres de sécurité sociale des Hauts-de-Seine.

Il est impératif de mettre un frein à ce démantèlement inacceptable de notre service public de proximité, indispensable pour les populations notamment les plus fragiles : les personnes âgées, malades ou à mobilité réduite, qui ont besoin d'un guichet proche de chez eux pour répondre à leurs questions.

La fermeture du centre de La Garenne-Colombes serait, de fait, source de déplacements longs et fatigants et provoquerait, de plus, un surcroît de travail et une dégradation du service rendu dans les centres les plus proches.

Je pense que vous serez d'accord, ce soir, pour que nous votions un vœu contre la fermeture de notre centre de sécurité sociale, décision injuste et économiquement inefficace. Plusieurs municipalités de droite comme de gauche ont déjà fait ce choix et ont voté à l'unanimité des vœux s'opposant à ces fermetures, comme à Meudon ou à Vanves.

Nous proposons donc, ce soir, au Conseil Municipal le vœu suivant :

« Pour bénéficier d'un service public de proximité garantissant un accueil de qualité et une prise en charge personnalisée pour tous, et en particulier pour les personnes âgées, malades ou rencontrant des difficultés de mobilité, La Garenne-Colombes a besoin de son centre de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes exige le maintien du centre de sécurité sociale du 18, rue d'Estienne-d'Orves à La Garenne-Colombes. »

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, Madame la conseillère municipale.

Je vous remercie, par cette proposition, d'exprimer votre soutien aux démarches que j'ai entreprises auprès des autorités et dont je vous ai informée afin que le centre de La Garenne-Colombes ne ferme pas. Comme vous, je pense que cette fermeture ne doit pas avoir lieu.

Je vous confirme donc que le nécessaire en tant que démarche a été fait et continue à être fait dans ce sens.

Je n'imagine pas, d'ailleurs, que si, par extraordinaire, la majorité au gouvernement venait à changer, votre position serait modifiée.

Merci, ma chère collègue.

Enfin, Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil Municipal qui s'est réuni ce soir n'a pas prévu l'inscription à son ordre du jour du débat d'orientations budgétaires. Le budget primitif 2012 doit être voté d'ici au 31 mars prochain.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal des dates des séances où seront inscrits, d'une part, le débat d'orientations budgétaires 2012 et, d'autre part, le vote du budget primitif 2012.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Merci, mon cher collègue.

Je vous communiquerai la date du prochain Conseil dès qu'elle sera fixée. Effectivement, c'est dans le prochain Conseil que nous débattons du débat d'orientations budgétaires, probablement fin février ou début mars, plutôt.

Merci.

La séance est levée à 22 heures 39.